



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRÉ DU JURY ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. - PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIVE ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. - PAR L'EAU CHAUDE. - A AIR LIBRE. - PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

WANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES VVE Raynaud et CIE

Usines (NARBONNE (Aude).
à vapeur (ALGER faubourg Bab-el-Oued

EXPOS. UNIVERSELLE 1889, MÉDAILLE DE BRONZE céramiques, carreaux pour décoration intrieure. Envoi d'Album sur demande
SIÈGE SOCIAL: NARBONNE ialité de carrelages pour trottoirs cours



NOUVELLES LAMPES à gaz double récupération

70 0/0 D'ECONOMIE 4.000 APPLICATIONS

CHAUFFAGE, VENTILATION, ETUVES, SÉCHOIRS, ETC., PAR LES TUYAUX A AILETTES SYSTÈME SÉE, BREVETES S. G. D. G.

BAINS

BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale Installations complètes d'établissements et de

salles de bains particulières.

BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

installations complètes pour blanchisseries Communautés, Lycses, Collèges, etc.

2, rue Claude-Vellefaux PARIS

MID OF RICHS

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.

SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN. | SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI FRANCO DE CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22 Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

		Markey and successful and a suited sea
PARIS - 22 NOVEMBRE -	— 24 NOVEMBRE — MAIRIE D'ESTAVAR (Pyrénées-Orientales). —	— 2 DECEMBRE — MAIRIE DE ROUEN (Seine-Inférieure). — Ins-
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'école Etienne (peinture, tenture et vitrerie)	Pont en maçonnerie sur la rivière d'Angost	tallation d'appareils d'éclairage — 2 DECEMBRE — MAIRIE DE PONTARLIER (Doubs). — Génie.
— 22 NOVEMBRE — TRIBUNAL DE COMMERCE. — Agrandisse-	MAIRIE DE LAVERDURE (Algérie). — Travaux à la Sefia de 1891 à 1893 60,000 fr. »	Entretien des bâtiments et ouvrages de la place, de 1891 à 1893 24,111 fr. 05
ment d'écoles, rue Sambre-et-Meuse. 569,168 fr. » — 25 NOVEMBRE — MINISTERE DES FINANCES. — Entretien des	— 25 NOVEMBRE — MAIRIE DE DIJON (Côte-d'Or). — Aménagements de rues	— 2 DÉCEMBRE — MAIRIE DE MELUN (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
bâtiments pour 5 ans (5 lots	— 26 NOVEMBRE — MAIRIE DE PARTHENAY (Deux-Sèvres). — Génie. Entretien de bâtiments de 1891 à 1896.	MAIRIE DE DOMFRONT (Orne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou six ans.
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction de l'asile Ledru-Rollin	- 26 NOVEMBRE - PREFECTURE DU RHONE Démolition des	— 3 DECEMBRE — 3,000 fr. »
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Agrandissement de l'école maternelle rue Lacondamine	forts des Brotteaux et du Colombier (2 lots)	MAIRIE DE LAMBEZELLEC (Finistère). — Groupe scolaire à Kerinou, et agrandissement de l'école des filles (2 lots)
DÉPARTEMENTS	MAIRIE DE BOULOGNE (Pas-de-Calais). — Génie. Entretien des bâtiments militaires. — 27 NOVEMBRE —	— 3 DÉCEMBRE — MAÎRIE DE VINCENNES (S.). — Artillerie. Entretien des couvertures des bâtiments de 1891 à
— 20 NOVEMBRE — MAIRIE DE BEZIERS (Hérault). — Etablissement d'une grille autour du square des Balances.	MAIRIE DE THIAIS (Seine). — Déblaiement et nivellement d'une place	1893
— 20 NOVEMBRE — MAIRIE DES RELIZANE (Algérie). — Répara-	PREFECTURE DE L'YONNE. — Travaux communaux (3 lots) 14,859 fr. 20	Sèvres). — Pavillon à l'hospice d'Argentan-Château
tion à l'église	— 28 NOVEMBRE — MAIRIE DE QUIMPER (Finistère). — Travaux de pavage pour cinq ans 40,000 fr. »	PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER. — Travaux complémentaires de terrassement et ouvrages d'art des 11°, 12°, 13° et 14° lots de la ligne de Tours à
tage des eaux par les galeries filtrantes. 49,000 fr. » — 24 NOVEMBRE — SOUS-PREFECTURE DE VALOGNES (Manche).	PREFECTURE DE LA MANCHE. — Construc- tion d'un mur de quai au havre de	Sargé
Travaux communaux (2 lots) 10,150 fr. » — 22 NOVEMBRE — SOUS PREFECTURE DE COMMERCY (Meuse).	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE. — Amé-	tion d'un lycée (1er, 2° et 6° lots) 230,437 fr. 92 — 4 DÉCEMBRE — MAIRIE D'ARGENTAN (Orne). — Génie, Entre-
— Travaux communaux (2 lots)	lioration de la rue Boysset à Angers. 44,000 fr. — 29 NOVEMBRE — MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Groupe	tien des bâtiments militaires de 1891 à 1896. En- viron
SOUS-PREFECTURE DE COMMERCY (Meuse). — Travaux communaux et vicinaux (2 lots).	scolaire quartier Saint-Pierre-des- Corps (10 lots)	MAIRIE DE MEAUX (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des bâtiments militaires pour 3 ou 6 ans.
- 22 NOVEMBRE - PREFECTURE DE LA COTE-D'OR Travaux communaux (2 lots) 84,195 fr. 81	MAIRIE DE TOURS (Indre-et-Loire). — Groupe scolaire quartier Saint-Sauveur (10 lots)	- 5 DECEMBRE — PREFECTURE DU GARD. — Entretien du port d'Aiguesmortes, de 1891 à 1896 54,000 fr. »
— 22 NOVEMBRE — PREFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux communaux (3 lcts)	— 29 NOVEMBRE — PREFECTURE DE LA COTE-D'OR. — Restauration de l'église de Saint-Seine-	PREFECTURE DE LA COTE-D'OR — Travaux communaux et vicinaux (3 lots)
PRÉFECTURE DE L'AUBE. — Agrandissement de l'école des filles de Sainte-Savine. 13,517 fr. 18	P'Abbaye	— 6 DECEMBRE — MAIRIE DE COULOMMIERS (Seine-et-Marne). — Génie. Entretien des hâtiments militaires pour 3 ou 6 aus.
— 23 NOVEMBRE — MAIRIE DE PEZENAS (Hérault). — Etablissement d'une conduite d'eau et d'une joutaine	- Travaux communaux (2 lots) 20,856 fr. 28 - 29 NOVEMBRE — SOUS-PREFECTURE DU BLANC (Indre). —	— 7 DECEMBRE — MAIRIE DE BILLY (Loir-et-Cher). — Réparations au presbytère et à l'église 3,370 fr. 85
— 23 NOVEMBRE — MAIRIE DE POUZY (Allier). — Construction	Construction d'une école mixte à Preuilly-la-Ville. 14,285 fr. 72	7 DECEMBRE — MAIRIE DE TARTAS (Landes). — Construction
d'un groupe scolaire aux Champroux. 15,887 fr. 70 — 23 NOVEMBRE — MAIRIE DE BAZAC (Charente). — Restaura-	— 30 NOVEMBRE — MAIRIE DE BERVILLE-SUR-SEINE (Seine-Inférieure). — Construction d'une mairie et maison d'école	de deux groupes scolaires (10 lots). 59,570 fr. 98 7 DÉCEMBRE — MAIRIE D'ESTAGEL (Pyrènées-Orientales). —
tion de l'église et construction de deux bas-cô- tés	— 30 NOVEMBRE — MAIRIE DE SAINT-SULPICE (Nièvre). — Tra-	Construction d'une halle à poissons 2,140 fr. » — 7 DECEMBRE — MAIRIE D'ASPIRAN (Hérault). — Construction
MAIRIE DE BONPAS (Ariège). — Construction d'un cimetière 6,000 fr. » — 23 NOVEMBRE —	vaux à l'église	de cours aux écoles et lavoirs 23,500 fr. » — 7 DECEMBRE — MAIRIE DE PITA ES (Seine-Inférieure). — Mur
MAIRIE DE CONDÉ SMENDON (Algérie). — Entretien des rues, bâtiments, etc., de 1891 à 1893. 21,000 fr. »	tion aux murs du cimetière	de clòture et grille (2 lots)
— 23 NOVEMBRE — MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME (Eure-et- Loir). — Construction d'un pont et du chemin vi-	— Ecole avec mairie et justice de paix. 35,000 fr. » — 30 NOVEMBRE —	(Loire). — Ecole de garçons au Fay. 11,430 fr. » — 8 DECEMBRE —
cinal n° 6-7	MAIRIE DE BAURSEVILLE (Somme). — Construction d'une école de filles et dépendances	MAIRIE DE VINCENNES (Seine). — Génie. Construction d'un quartier de cavalerie 2,167,750 fr. »
de l'église et des murs du cimetière . 1,080 fr. 55 — 23 NOVEMBRE — MAIRIE DE BRECHAMPS (Eure-et-Loir). —	— 30 NOVEMBRE — MAIRIE DE LA FERTE-VILLENEUIL (Eure- et-Loir). — Restauration du presbytère 2,868 fr. »	— 9 DECEMBRE — Construction d'un hôpital, première partie (7 lots)
Elargissement de deux ponts sur l'Eure, à Ruffin	— 30 NOVEMBRE — MAIRIE DE NERIS (Allier). — Construction du chemin vicinal nº 18-20 9,500 fr. »	— 9 DECEMBRE — PREFECTURE DE L'HERAULT. — Construction de 2 ponts métalliques (2 lots). 61,700 fr. »
— 24 NOVEMBRE — PREFECTURE DE L'YONNE. — Rivière d'Yonne. — Approfondissement des dérivations de Joigny, Courlon, etc. (2 lots) 310,000 fr. »	— 30 NOVEMBRE — MAIRIE DU MONESTIER-DE-PERCY (Isère). — Construction d'un groupe scolaire. 30,210 fr. »	— 42 DÉCEMBRE — SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura).
- 24 NOVEMBRE - SOUS-PREFECTURE DE PHILIPPEVILLE (Algérie). — Elargissement du pont de	PREFECTURE DU CALVADOS. — Amélioration de l'entrée des jetées du port	Aqueducs sur le chemin vicinal n° 9 à Ounans 2,000 fr. » — 12 DÉCEMBE —
1 Oued Louach	d'Ouistreham	SOUS-PREFECTURE DE POLIGNY (Jura). — Travaux communaux (3 lots)
MAIRIE DE SAINT-GERMAIN (Seine-et-Oise). Génie. Entretien des bâtiments militaires de 1891 à 1895 (3 lots)	— Cuvette maçonnée dans le lit du Jarret	MAIRIE DE MARINGES (Loire). — Construction d'une école de garçons z . 14,049 fr. 42

5° BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et Ce, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'AUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. M. R. et L., à Saint-Raphaël. — 1° Employez de la potasse d'Amérique assez concentrée et frottez avec une brosse à crins durs. — S'il reste une trace légère comme une ombre sur le verre, vous pourrez la faire disparaître complètement en ponçant avec de l'émeri fin et une molette en verre. Mais ce dernier procédé demande un ouvrier adroit et qui sache choisir la grosseur d'émeri correspondant au dépoli à nettoyer. Trop gros il ferait des stries; trop fin il polirait. — 2° Adressez-vous chez Engelmann, 222, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. P. A., à Paris. — Les poêles à coke, de la Cie parisienne du gaz. — Nous avons remarqué un nouveau poêle assez bien compris que nous vous engageons à examiner. — C'est le poêle Baylac dont plusieurs modèles sont exposés chez MM. Guyot et Cie, 26, rue du Quatre-Septembre.

Pour la question relative à un immeuble, nous serions bien aises de vous voir mercredi ou vendredi de 2 h. à 5 h., ou bien veuillez nous fixer un rendez-vous.

dez-vous.

M. C. U., àMontpellier. — Malgré l'erreur typographique qui nous avait fait mettre Bordeaux au lieu de Montpel ier dans notre dernière boite aux lettres, nous pensons que vous aurez reconnu la réponse qui vous était destinée. — Les fermetures en question se manient très facilement et sans bruit, le cylindre d'enroulement peut se placer indifféremment à l'extérieur et à l'intérieur. M. Grafton est représenté à Montpellier par M. Andrieux, cours Gambetta. M. E. G., à Montargis. — Le prix d'un état de lieux régulièrement établi soit dans les circonstances ordinaires et sans déplacement, doit être payé pour chaque rôle, et compris les deux expéditions: 3 fr. 50. Chaque expédition en sus payée 0 fr. 50 pour chaque rôle.

M. E. H., à Cahors. — Le Masselin, couverture et plomberie, n'est pas encore paru.

M. R. L., à Lille. — 1º Si l'installation est importante, l'usine Le Gall enverra des ouvriers pour placer les appareils. Sinon, on vous donnera les indications nécessaires et un bon ouvrier gazier pourra aisément faire le travail. — 2º Oui, nous en sommes satisfaits. dez-vous.

M. F. B., à Reims. — Par suite d'un malentendu on vous a fait monter a la rédaction au lieu de vous mettre en rapport avec la personne chargée de votre affaire. — D'ailleurs nous n'avons pas encore reçu le résultat de nos démarches; ce sera sans doute pour la semaine prochaine.

M. A. de V., à Tours. — 1º Non. — 2º Voyez aux annonces, deux maisons sérieuses pour ce genre de travaux y sont indiquées.

M. A. B., à Paris. — Nous ne savions même pas qu'il y eût un minimum d'âge. Adressez-vous au ministère de l'intérieur pour l'architecte inspecteur.

M. L. C., à Cabourg. — Dans les circonstances actuelles il est bien difficile de vous dire ce que deviendra la publication de cet ouvrage. Nous sommes persuadés qu'on n'en verra jamais la fin.

M. E. P., Le Sel-de-Bretagne. — Veuillez nous adresser 3 fr. 75. Cela nous paraît préferable que de joindre cette somme à votre traite.

M. M. E., à Tarbes. — 1º Non. — 2º Nous pouvons très bien nous charger de monter entièrement le bureau en question. — Pour les meubles adressez-vous chez Müller et fils, 58, rue de Châteaudun.

M. P. C., à Lyon. — C'est absolument inutile, un simple lavage suffit.

M. J. P. à Rouen. — En effet l'hôtel, du peintre Heilbuth a été publié dans les hôtels privés de P. Planat ainsi que celui de Mlle Réjane.

M. E. V. à Paris. — Nous n'acceptons de nous occuper de la vente d'un immeuble que si le vendeur nous met à même de fournir des renseignements très complets et très sérieux. — Si vous avez des motifs pour ne pas nous communiquer les pièces nécessaires à la formation de notre dossier, nous aurons le regret de refuser vos insertions.

M. T. B. à Poissy. — Adressez-vous de notre part à M. C. Barbier, ingénieur hydraulicien, 66, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine. — Il construit de très bons systèmes de pompes pour puits de grandes profondeurs.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

- 3° arrond. Quartier des Enfants-Rouges. Grand immeuble. 6 corps de bâtiments. Rapportant ensemble 70,000 fr. A vendre en totalité 1,100,000 fr.
- 14 12° arrond. Maison d'habitation. Sous-sol. Rez-de-chaussée sur perron. Deux étages. Ecuries et remises avec cave. Superficie totale 300 mq. Prix demandé 40,000 fr.

 24 15° arrond. Près le boulevard de Vaugirard. Maison de rapport. Se composant de 3 corps de bâtiment. Revenu total 19,000 fr. A vendre 275,000 fr.
- 22 46° arrond. Près de l'avenue du Bois de Boulogne. Deux Maisons de rapport. Angle de deux rues. 1° Maison rapportant 15,036 fr. A vendre 250,000 fr. —2° Maison rapportant 18,680 fr. A vendre 300,000 fr. 17 46° arrond. Hôtel: 3 chambres à coucher, salon, salle à manger. Atelier d'artiste. Prix 70,000 fr. 20 16° arrond. Très vaste et bel hôtel magnifiquement décoré. Maison de rapport y attenant. Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

- 15 47° arrond. Hotel très vaste avec atelier d'artiste, jardins, etc. Prix 60,000 fr.
- 18° arrond. Terrain. Très bel emplacement pour bâtir. Superficie 340 mq. 40 m. de façade sur rue. Prix 60,000 fr.

 25 Angle de deux rues. 58 mètres de façades. Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. A vendre en totalité ou par tots, 35 fr. le mq.

ENVIRONS DE PARIS

6 Montrouge. — Jolihôtel avec cour et jardin, salon, salle à manger cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

- Montrouge. Terrain, angle del deux rues, 173 mq. Prix 12,000 fr. Cette propriété est mitoyenne de la précédente.
- Deux Maisons de campagne genre hôtel à 20 minutes de Paris, louées l'une 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soulte de 10,000 fr. espèces.
- Plusieurs terrains et immeubles à vendre au Parc St-Maur à Chaville, Le Croissy, Rueil ou Bougival.
- 26 Neuilly-St-James. Terrains situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). 8,600 mq. A vendre par lots.

DEPARTEMENTS

- 8 (Seine-et-Marne.) Environs de Coulommiers.—Maison: salon, salle à manger, salle de billard, cinq chambres à coucher. Grand jardin d'agrément et jardin fruitier en plein rapport, plus de 6,000 mètres de terrain. Prix 20,000 fr.
- **9** (Basses-Pyrénées.) **Pau Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. Superbes ombrages. Situation exceptionnelle. Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. Prix 50,000 fr.

- 10 (Charente.)—Angoulême.— Maison d'habitation avec jardin, dans le plus beau quartier de la ville. Angle de deux rues. Prix 60,000 fr. (Louée avec bail pouvant être renouvelé au gré de l'acheteur.)

 13 Seine-Inférieure. Environs de Rouen. Une importante briqueterie. Prix à débattre.

 27 (Seine-Inférieure). Puy près de Dieppe. Plusieurs chalets de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. Situation hors ligne.

 Terrains en vue de la mer. Superficie au gré de l'acheteur. 20 fr. le mg.

DEMANDES :

- 18 Un terrain à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. 600 à 700 mètres de superficie. Exposition au soleil. Dans l'ancien Passy ou Auteuil jusqu'à la rue de l'Assomption.
- Des maisons de rapport à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12° et 13° arrondissements. Prix environ 250,000 francs.
- Un immeuble de rapport dans les arrondissements du Cen re e 350,000 fr., environ. Appartements de 1,000 à 3,000 fr.
- 29 Maison de rapport. Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. Appartements de 2.000 à 3,000 fr.

NOUVELLE MOSAIQUE POUT DALLAGE et DECORATION · ÉMAUX - OR - MARBRE . CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT Echantillons par retour de courrier. HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

FACCHINA紫 本, maître mosaiste

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVES

EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S' QUENTIN (AISNE) Carreaux minces pour étages Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre DÉPOT UNIQUE A PARIS HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur 54, avenue de Clichy.

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÊS - CÉRAME PAVAGES & CARRELAGES CERAMIQUES

DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS VITER LES CONTREFAÇONS

(POSITION | CRÉATION | DES PAVAGES | CÉRAMIQUES | A PARIS EN 1875 | A PARIS EN **EXPOSITION** UNIVERSELLE DE 1889 MÉDAILLE D'OR

MÉD. D'ARGENT

PAVAGE CÈRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNÉ-SUR-MÉR

TESTET

ET VARIÉS CARRELAGES DESSINS VAR



GRANIT
ASPHALTE
PAVAGE
CANALISATION

GENIE SANITAIRE Rtablissement complet du tout à l'égout. ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

POELES & CALORIFÈRES

A COMBUSTION LENTE

SYSTÈME MUSGRAVE DE PARIS, LONDRES ET BELFAST BRULE NUIT ET JOUR

PAS DE POUSSIÈRE S D'ODEUR DE GAZ DE SURCHAUFFAGE PAS DE DANGER



SAIN ET ÉCONOMIQUE SANS FAREIL POUR LE CHAUFFAGE 1 ÉGLISES, ÉCOLES,

Jolis modèles en faïence pour Appartements et Hôtels.

CALORIFÈRES DE CAVE MEDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES SEULE MÉDAILLE D'OR PARIS 1889

Renseignements et Prix-Courants sur demande MUSGRAVE ET CO LIMITED Rue de Rivoli, 240. - PARIS

EDMOND COIGNET & C"

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS BÉSG D G CARRELAGES

Striés pour cours et passages dits mosaïques en ciments colorés en mosaiques de granits et de marbres

MUSAIQUES COIGNET B'SGDG

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc. MOSAIQUES DÉCORATIVES EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris. USINES A ASNIÈRES (SEINE)

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES

E. GUERET. 53. r.de Lancry. Paris.

H. POIRET SR

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. JAUX DIFFÉRENTES EXPOS.



MOBILIER D'EGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÈCHER, CONFESSIONNAUX BANCS D'OEUVRE, STALLES, APPUIS DE COMMUNION BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC. Exécution de tous travaux sur plans

SOCIETE GENERALE DU

Durcissement du Plâtre

PAR LA

MARMOREINE

Exposition Universelle Paris 1889 Récompense Unique

Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés l'ongle et peuvent ètre lavés aussi souvent que ela est nécessaire, comme on le ferait d'une laque demarbre.

Marmoreine ne couvre pas et ne chang en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement continue à respirer. — Rien donc de cemmur

continue à respirer. — Men designer à vec le silicate.

A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.

En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inuile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.

DERNIERS TRAVAUX FAITS:

Restauration Arc du Carrousel; 3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre); .500m. Caisse Nat. d'Epargne des Postes et Télégraphe PRIX DANS PARIS

PRIX DANS PARIS
(main-d'œuvre comprise)
Le mètre pour durcissement simple...... 0 fr. 3
Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 3
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 4

31, Rue Bonaparte

SAUTTER, HARLÉ ET Cie, SUC 26, avenue de Suffren, Paris Exposition Universelle. — Paris 1889 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

APPAREILS DE LEVACE

TREUILS

TREUILS à vapeur

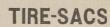
GRUES CHEVRES

SONNETTES

MONTE - CHARGES avec appareils

de sécuritê

MONTE-PLATS



MOTEURS A VAPEUR

ALEXIS MENARD SUCT DE CONSEIL Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER

SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERZES

Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménara

Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles et verre.

verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes
Glaces et Portes a coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies
Chassis mécaniques pour écoles, casernes.
cuisines, etc.

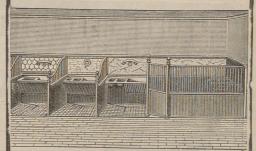
Ascenseurs, Monte-charges. Monte-plats

SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ECURIES BERGER ET BARILLOT MOULINS (ALLIER) DEVIS



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 MÉDAILLE DARGENT

SPÉCIALILÉ DE STALLES ET BOXS

A ARMATURES FER FORGE PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE Tarif et album franco sur demande.

SOMMAIRE:

EXTE. — Lettre d'Italie à la « Construction mo-derne ». La première exposition italienne d'architecture. La Révocation de M. Coquart. Architecture et massacre.

Caisse d'épargne de Troyes, Les ateliers de l'École des beaux-arts,

Hôtel privé, rue Blomet, à Paris. Tombeau de saint Yves, à Tréguier.

Consultations juridiques, Exposition des sciences et des arts industriels au Palais de l'Industrie.

Concours. - Ecole des Beaux-Arts. - Nomina-

tions. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice. Composition de M. Vignat, architecte.

Caisse d'épargne de Troycs. Projet de M. Smith. Façade

Exposition des sciences et des arts industriels.

Terrasse en ciment. — Table pour mobilier scolaire. — Bancs. Terrasse en ciment. — Table pour mobilier scolaire. — Bancs. — Table pour architecte.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 45. Hôtel privé, rue Blo-

à Paris. - Planche 17, Tombeau de saint Yves à Tréguier.

SOCIETE INDUSTRIELLE D'AMIENS PROGRAMME DES

QUESTIONS MISES AU CONCOURS

POUR L'ANNÉE 1890-1891. La Société industrielle d'Amiens a, dans son Assemblée générale du 28 juillet 1890, mis au concours, pour l'an-

née 1890-1891, les questions qui suivent. Les prix seront décernés dans une Assemblée générale extraordinaire.

Ces prix se composeront de sommes d'argent, de médailles d'or et de médailles d'argent Les médailles pourront être converties en espèces.

Si une question n'est pas complètement résolue, il pourra ètre accordé, à titre d'encouragement, une récompense moindre que le prix offert.

Tout concurrent, par le fait même qu'il se présente au concours, s'en remet à l'appréciation souveraine de la Société qui entend décliner toute responsabilité quant aux conséquences de ses jugements dans les concours.

Les étrangers sont admis à concourir, sauf pour les questions qui comprendraient une clause restrictive à leur égard. Mais tous les mémoires doivent être rédigés en français.

Les mémoires ne devront pas être signés. Ils porteront une épigraphe qui sera reproduite sur un pli cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur et l'attestation que le mémoire est inédit.

Quant aux auteurs des appareils qu'on ne pourra juger qu'en les soumettant à des expériences suivies, ils devront se faire connaître en en faisant l'envoi.

Ces appareils devront fonctionner à Amiens de préférence. ou sur un point de la région à proximité d'Amiens.

Tous les manuscrits, brochures et mémoires avec plans adressés pour le concors, resteront acquis à la Société qui se

réserve le droit de les publier en totalité ou en partie; mais les auteurs pourront en prendre copie.

Les appareils que l'on rendra aux inventeurs, après le concours, devront être accompagnés de plans qui deviendront la propriété de la Société.

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits ou machines, franco, au Président de la Société Industrielle, rue de Noyon, 29, à Amiens (Somme), d'ici au 30 avril 1891, terme

Parmi les questions posées au programme nous relevons les suivantes, pour lesquelles sera décernée une médaille

Nº 4. — Pour une étude d'un projet de maisons d'ouvriers pour la ville d'Amiens.

Cette étude devra comprendre: 1° des plans permettant l'exécution du projet; 2º un devis détaillé, basé sur la série de prix adoptée par la ville d'Amiens. On recommande aux concurrents de s'enquérir soigneusement des besoins et des habitudes de la population ouvrière d'Amiens, ainsi que des règlements de voirie.

Nº 7. — Pour la meilleure installation d'éclairage électrique fonctionnant depuis un an au moins dans un établissement industriel.

Nº 26. — Pour une amélioration, au point de vue hygiénique, des eaux destinées à l'alimentation.

Nº 28. — Au fabricant français de poterie de grès qui trouvera le moyen de faire des produits de qualité équivalente à ceux fabriqués par Doulton et Cie, et à un prix inférieur.

Nº 39 — Au meilleur mémoire sur le fonctionnement des syndicats professionnels à Amiens, et sur les améliorations à y apporter

N° 42. — A la meilleure étude sur les logements d'ouvriers à Amiens.

Il y a en tout 45 questions. Le programme est déposé aux bureaux de la Construction moderne.

BADIGEON INALTERABI SOLIDI

BA, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54

RÉSISTE A TOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES
EST D'UN PRIX PEU SUPÉRIEUR AU BADIGEON À LA CHAUX ORDINAIRE
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

POELE REFLECTEUR PORTATIF AU GAZ ÉMAILLÉE, AVEC ARCHE EN AMIANTE

Paradis. Paris. Rue 6,



BEAUT

COMBUSTION PARFAITE RADIATION DIRECTE SANS FUMÉE SANS ODEUR PROPRETÉ ABSOLUE PAS D'ENTRETIEN

Envoi de tarif sur demande



ITRAUX D'EGLISE ET D'APPARTEMENTS A. PROYE 81 et 83, faubourg St-Antoine, Paris





Composition de M. Vignat, architecte.

LETTRE D'ITALIE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

La première exposition italienne d'architecture.

I. — PRÉLIMINAIRES. — SECTION ÉTRANGÈRE



ans un article que je vous ai adressé en juin de cette année (1), je vous ai parlé de l'organisation de cette première exposition italienne d'architecture, et je vous aitémoigné mon espoir que cette exposition, imaginée dans un but pratique, aurait un succès inespéré. Inespéré—entendons-nous

bien — de tous ceux qui, connaissant le succès relatif des expositions architecturales dans les expositions des beauxarts, ne pouvaient avoir grande confiance dans une exposition d'architecture qui ne fût pas un ensemble plus ou moins pittoresque de dessins scénographiques et scolaires. Le fait m'a donné raison. C'est-à-dire : a donné raison à tous ceux qui ont pris une part quelconque à l'organisation de la première exposition italienne d'architecture, et surtout au comité exécutif qui a commencé courageusement ses travaux avec un bilan riche d'espérances et pauvre d'argent; comité qui, à présent, voit ses efforts couronnés par le plus éclatant succès. Toutes les économies possibles ont été faites pour notre exposition; de façon que, selon les prévisions du comité turinois, l'exposition ne coûtera pas — les prix et récompenses compris - plus de 35,000 lires. Et on a 3,500 lires de prix en argent. C'est bien modeste ce bilan, évidemment! Ne croyez pas que le comité ait fait des gueuseries; au contraire. Tout a été disposé, dans le palais de l'exposition, avec propreté et même avec une certaine apparence seigneuriale. Seulement le comité n'a pas eu à charger son bilan des frais pour l'aménagement du palais de l'exposition, qui a été prêté gratuitement par la municipalité, laquelle y a fait exécuter les travaux de réparation et d'aménagement à son compte et a souscrit, ensuite, pour la somme de 4,000 lires. Le conseil provincial, à l'heure présente, n'a pas encore pris de délibération au sujet de son concours à l'exposition d'architecture, mais on croit qu'il souscrira pour 1,500 lires. Somme bien modeste qui devrait être augmentée. On a eu ensuite la contribution du ministère de l'instruction, de 9,000 lives; celle du roi, de 2,000, et les souscriptions des particuliers pour la somme de 45,000 lires environ.

Je vous donne tous ces chiffres pour vous montrer qu'on peut faire une exposition, même avec peu d'argent, et une exposition considérable dont le succès a été déjà signalé à nos lecteurs. Et puisque nous allons parler du bilan de l'exposition turinoise, j'ajouterai que dans ce bilan pourra être calculée une somme assez raisonnable d'entrées. Car je suis en état de vous renseigner et de vous dire que le chiffre mis dans le bilan préventif à ce sujet a été déjà surpassé. Personne à Turin n'aurait cru jamais avoir dans un seul jour environ 2,500 entrées, sans les tickets gratuits, et ce nombre a cependant été atteint. L'exposition d'architecture a donc vraiment excité l'intérêt du public. Elle a eu, d'ailleurs, la bonne chance d'avoir été organisée dans le même temps que la première exposition ouvrière; et les deux expositions,

⁽¹⁾ V. la Construction moderne du 14 juir 189° p. 421 et suiv. 6° Année. — Nº 6.

avec le congrès coopératif, se sont aidées l'une l'autre admirablement, au point d'établir une commune entrée, et collectivement des fêtes publiques qui, sans avoir eu rien de remarquable, ont donné, toutefois, de la vie à la ville et attiré du monde peu à peu aux expositions, au moins des environs de Turin. Quoi qu'il en soit, même au point de vue financier, la première exposition italienne d'architecture est un succès; un succès modeste à coup sûr; mais enfin elle fermera ses portes laissant, à tous points de vue, un bon souvenir. Et j'ai constaté, moi-même, que le public ne s'ennuyait nullement dans les galeries de l'exposition. Cela est très intéressant à remarquer, car le contraire semblait admis sans discussion. Enfin, l'exposition turinoise montre que le public n'est pas indifférent aux mystères de nos châssis. Cette remarque est fort réconfortante pour nous, puisque, si le public manifeste quelque empressement pour l'architecture, notre art bénéficiera d'autant ou, tout au moins, se sauvera peu à peu de la concurrence banale des gâte-métiers. Toute la question c'est d'éviter la lutte avec la peinture. Cette lutte écartée, le public - nous l'avons vu - s'intéresse plus que passablement (et on ne peut avoir tout en un seul jour) aux plans et coupes que nous lui offrons.

Ce qui est à remarquer, c'est que même la section internationale, celle qui se rapporte aux plans d'agrandissement et d'assainissement des villes, aux ensembles comparatifs des bâtiments, en ce qui caractérise les moyens de construction italiens et étrangers; cette section, dis-je, qui a été ajoutée aux derniers moments, a eu un développement supérieur à ce qu'on attendait, en raison de la contribution des pays étrangers à votre dernière exposition et à cause du peu de temps entre l'invitation et la présentation des dessins et documents architectoniques. Dans cette division, qui sera l'objet exclusif de cette lettre, la contribution la plus considérable a été celle de Vienne qui a envoyé à Turin une série de plans, de photographies, de châssis qui donnent, dans leur ensemble, une idée complète du développement édilitaire de la capitale de l'Autriche.

Vous savez parfaitement que parmi les grandes capitales des États modernes, Vienne a été une de celles qui se sont le plus transformées après 1850; c'est-à-dire depuis que l'empereur François-Joseph Ier prit la résolution de faire démolir l'enceinte intérieure de la ville. Le rescrit impérial fit la fortune de plusieurs architectes comme : le danois Hansen, les viennois Schmidt et Förster, et surtout Semper qui, pour réaliser ses idées grandioses, favorisées par l'empereur, y associa l'architecte de Hasenauer. Eh bien! l'exposition viennoise à Turin représente, comme je vous le disais, le mouvement édilitaire de la ville qui de 1848 va jusqu'à 1888. Un plan très soigné montre le développement constitutif de Vienne dans sa limitation présente et sa prochaine extension comprenant les districts circonvoisins. A côté de ce plan, qui est remarquable, même au point de vue du rendu, la commission de régularisation du Danube a exposé deux dessins très intéressants : « le Danube voisin de Vienne en 1848 » et « le Danube voisin de Vienne en 1888 ». L'étude comparative de ces deux documents serait intéressante; mais je ne dois pas m'arrêter sur des détails. Et ici, devant une

exposition comme celle de Turin, je dois me borner à indiquer plus qu'à faire la critique.

De la sorte je regrette de me borner à vous signaler seulement que Vienne a exposé, de même, une démonstration graphique de la quantité des bâtiments qui y ont été élevés depuis 1848 jusqu'à 1889, une démonstration qui émerveille même ceux qui connaissent les travaux édilitaires de la capitale autrichienne et les ont suivis dans leur exécution. Devant ces documents il semble presque impossible qu'une ville ait put se renouveler et s'agrandir en aussi peu d'années que l'a fait Vienne; et se renouveler avec des édifices monumentaux tels que le Musée de la cour et celui des arts industriels, l'Opéra, l'Église votive, le Palais du Parlement, la Bourse, l'Université, l'Arsenal, le « Rathaus », le « Burgtheater », etc. Et toutefois toutes ces constructions ont été exécutées et ont créé une ville luxueuse, artistique, monumentale.

Vienne a exposé parmi ses nouveaux palais un dessin original de M. Schmidt, de son nouveau « Rathaus », et ce dessin a été singulièrement remarqué, d'autant plus que M. Schmidt a été professeur d'architecture à l'Académie de Milan et par conséquent a des élèves chez nous qui, pourtant, ne sont plus de la première jeunesse.

A côté des envois de Vienne il y a la remarquable exposition de Cracovie; — remarquable par le nombre et le mérite des envois. Cracovie a envoyé plusieurs plans de la ville et plusieurs vues de son aspect à travers les âges, de même qu'une infinité de palais et d'églises dont l'étude serait intéressante au double point de vue historique et pratique.

Les envois de l'Autriche ont fait regretter d'autant plus l'absence de la France à notre exposition. Et Vienne aurait fait désirer le concours de Pest. Je ne vous dis pas cela pour faire des compliments à mes collègues français et hongrois. L'absence de Paris a été remarquée et regrettée sincèrement par tous ceux qui connaissent la valeur architecturale de votre pays, telle qu'elle s'est affirmée surtout, récemment, sur le Champ-de-Mars. A Turin nous nous serions contentés d'avoir les dessins de la galerie des machines, du palais des arts libéraux et des beaux-arts, et de la galerie centrale avec le dôme de M. Bouvard; ces constructions nous auraient donné une idée très remarquable de l'architecture française et de vos tendances architecturales, et aurait augmenté le cachet de modernité de notre première exposition d'architecture. Mais la France, soit à cause de l'exposition de 1889, soit à cause de la brièveté extrême du temps, n'a pas envoyé à Turin un seul dessin. Un seul exposant français, M. de Dartein, figure avec son volume: Étude sur l'architecture lombarde, à la division des publications d'architecture.

Ce que j'ai dit de la France, et particulièrement de Paris, je le dis de Pest relativement à Vienne. La ville de Pest, depuis 1870, s'est complètement renouvelée; en quinze ans elle a doublé, triplé presque sa population; elle a rebâti ses vieux quartiers, créé une ville superbe, avec un élan merveilleux. Vous savez certainement qu'une loi, votée par acclamation, imposait à la ville l'obligation de consacrer la moitié de son budget annuel à la construction d'édifices publics et à l'embel-

lissement artistique de la cité. Toute la noblesse et l'aristocratie financière hongroise s'associèrent avec éclat à ce mouvement, et Pest est ainsi devenu la ville que vous savez. La Bibliothèque de l'université, l'Ecole polytechnique, l'Hôtel des postes et télégraphes, l'Hôtel de ville sont des constructions qui honorent certainement les architectes hongrois si peu connus chez nous. Et une large exposition de Pest aurait trouvé sa place naturelle à côté de l'intéressante exposition de Vienne et de Cracovie.

Parmi les États qui ont répondu avec sollicitude aux invitations de Turin, il faut signaler l'Angleterre, laquelle surtout dans sa ville de Londres, sans avoir fait une exposition hors ligne, est toutefois représentée avec des spécimens fort agréables. Certes, l'Angleterre aurait pu envoyer à Turin bien plus qu'elle n'a fait; et la contribution anglaise aurait été, chez nous, très sympathiquement accueillie. L'architecture privée, en Angleterre, est cultivée d'une façon très sérieuse et pratique. Le succès du style moderne « Queen Anne », dont mon éminent confrère, M. Sédille, a fait une excellente étude dans sa récente brochure sur « l'Architecture moderne en Angleterre » (1), ne devrait pas échapper à nos architectes, amis incorrigibles de la ligne droite et tous dévoués à la symétrie classique. La large contribution de l'Angleterre, à ce point de vue, nous aurait fort intéressés. Mais enfin, de l'exposition anglaise on peut être assez satis-

Après l'Angleterre je vous signalerai l'exposition de l'Allemagne avec Berlin à la tête, qui a exposé son plan avec son renouvellement et toutes les indications qui se rapportent au drainage. On a remarqué, de même, les divers marchés et les divers bâtiments scolaires exposés par la capitale de l'Allemagne, et cela a fort intéressé. A côté de Berlin, Worms a exposé plusieurs dessins, et Leipzig, Prague, Altenbourg, Hambourg, Erfürt, Stettin et Wisbaden qui a présenté son nouveau « Rathaus », un bâtiment artistique bien considérable.

Je devrais m'arrêter à vous parler des envois de Munich, de Varsovie, surtout de Varsovie; puisque Munich n'a pas répondu comme nous espérions aux sollicitations de Turin. Varsovie, au contraire, a fait une intéressante exposition. Et je devrais vous parler de Calcutta, de Berne, de Barcelone, c'està-dire de l'Espagne, — car à côté des envois de Barcelone on voit des dessins de Guadalajara — et je devrais vous parler des envois japonais, desenvois de Yokohama; mais pour vous parler avec conscience de tous ces dessins, il me faudrait plus d'espace que celui que votre revue peut m'accorder. D'ailleurs, je désire ne pas entrer dans trop de détails dans mon compte rendu de l'exposition. Je ne veux pas que l'on m'accuse de superficialité et j'estime trop vos lecteurs pour leur servir des à peu près. Vous le savez mieux que moi, on peut juger un projet d'architecture dans ses rapports artistiques sans faire des études sur les raisons matérielles à travers lesquelles ce projet a été imaginé; mais un projet d'architecture n'est pas seulement une œuvre d'art; il est aussi une œuvre de convenance et de science. Etudier un projet architectonique au point de se rendre compte de toutes les rai-

(1) Paris. Librairie des Bibliophiles, 1890.

sons qui l'ont produit, ce n'est pas une tâche peu lourde, pour celui qui se la propose. De la sorte, je vous parlerai une autre fois des dessins italiens d'une façon synthétique et, le plus possible, impersonnelle.

Alfredo MELANI,

LA RÉVOCATION DE M. COQUART

MON CHER MONSIEUR PLANAT,

La mesure qui vient de frapper notre maître éminent, M. Coquart, a bien fortement impressionné le monde des artistes. Elle a peut-être moins ému le public, voire même le public le plus éclairé.

Ce « public » dont je parle, et que je suppose être composé de l'élite intellectuelle de notre société, n'a vu dans cette révocation du maître, qu'une mesure prise à l'égard d'un fonctionnaire quelconque, accusé de lenteur et de cherté dans ses travaux; et il a dit d'un petit air satisfait, en repliant son journal: « On a vraiment bien fait de révoquer cet architecte. »

Pour ce public éclairé le mot architecte sert à désigner le constructeur, le bâtisseur, et non l'artiste. Il n'admettra jamais qu'un architecte d'aussi haute valeur que M. Coquart puisse se permettre de réfléchir et même d'être cher, lorsqu'il crée un chef-d'œuvre aussi parfait que la nouvelle Cour de cassation.

Quel orateur, quel écrivain de genre aura le talent de faire enfin germer dans le cerveau de ce public, qu'il peut être fait une distinction entre l'artiste qui fit l'Opéra par exemple et le bâtisseur qui couvre de maisons à six étages un quartier tout entier?

On reconnaît bien qu'il existe une nuance considérable entre l'artiste-peintre et le peintre en bâtiment, pourquoi ne prendrait-on pas l'habitude de constater également l'existence de la montagne de moellons qui sépare l'artiste-architecte de l'architecte en bâtiment?

Pendant la construction de l'Opéra, le public eût certainement très bien compris que l'on révoquât le peintre qui avait entrepris, dans le monument, l'exécution des travaux de peinture, si sa façon d'exécuter eût laissé à désirer. Mais ce même public eût-il admis que l'on révoquât également M. Baudry, par exemple, s'il eût été trop lent dans l'exécution de ses plafonds?

Que le deuxième trombone à coulisse de l'orchestre du même Opéra, vienne irrégulièrement aux répétitions, arrive en retard aux représentations, M. Ritt le révoquera probablement, et le public n'en sera pas ému; mais ne le serait-il pas beaucoup si son petit journal allait lui apprendre un matin que, pour cause de manque d'assiduité aux répétitions de son œuvre, M. Reyer a été révoqué de ses fonctions d'auteur de Sigurd.....!

Eh mon Dieu, cette hypothèse n'est pas aussi déraison nable qu'elle peut le sembler. M. Coquart n'a-t-il pas, de par la volonté de M. le ministre, été révoqué de sa qualité d'auteur du plafond de la Cour de cassation?

Allons, mon cher public, ouvre donc les yeux une bonne fois. Comprends donc l'incommensurable et bien triste ridicule dont se trouve entaché l'arrêt ministériel, qui du jour au lendemain prive la France des services immenses que peut rendre à notre art un artiste consommé et aussi impeccable que M. Coquart.

Les anciens divinisaient les grands citoyens qui avaient bien mérité de la patrie. Nous, nous leur donnons leurs huit jours; et toi, public, tu ne dis rien!

Permettez-moi, mon cher monsieur Planat, de garder l'anonyme; je suis moi-même quelque peu fonctionnaire, et par ce temps de révocation je préfère signer simplement:

Un élève de M. Coquart.

ARCHITECTURE ET MASSACRE

Evidemment M. le directeur des bâtiments civils, qui est jeune et d'humeur folâtre, est allé cet été à la fête de Saint-Cloud, et il y a vu le « Jeu de massacre ». Ce jeu lui a paru intéressant, amusant même, et il s'est dit : l'architecture est dans le marasme; pour l'égayer, j'y vais introduire ce divertissement qui fait la joie des régions suburbaines.

M. le directeur a fait installer chez lui, dans ses bureaux officiels, un lot de têtes et un dépôt de projectiles choisis. Au début il s'exerçait timidement; mais à présent il s'est fait la main, et à chaque coup il y a un architecte démoli.

En peu de temps la demi-douzaine a été abattue : et M. le Directeur, ayant droit à une rose en papier doré, se l'est décernée : il se promène rue de Valois, dit-on, avec ce gage de sa dextérité attaché à son chapeau. Les contrôleurs l'escortent en jouant du mirliton ; cela rappelle à peu près les triomphes romains. Ces gaîtés, habituellement réservées à la banlieue, ont ranimé tout le quartier du Palais-Royal.

Mais la partie n'est pas finie : déjà, dans le public, on se répète les noms d'autres victimes qui seraient dès à présent désignées : Il y a de gros bonnets et de petits poissons. Ils peuvent être tranquilles sur leur sort : aux bâtiments civils on a la main sûre et l'on n'oublie pas.....

« On parle d'eaux, de Tibre... et l'on se tait du reste. »

M. le Directeur veut régner par la Terreur; pis encore, par la peur; et il paraît en fort bonne voie pour y réussir; il veut rajeunir son personnel, et il crée des successions par un procédé expéditif: la mort artificielle; il veut l'obéissance passive, et il fait faire à ses subordonnés l'exercice à « la Bulgare »; l'égalité parfaite, et il l'obtient en coupant toutes les têtes qui osent dépasser.

Des plaintes graves commençaient déjà à s'élever de tous côtés, bien craintives encore : on n'en entendra plus, car les plaignants sont supprimés.

Il est certain que l'orage gronde et qu'il y a tumulte dans le camp des architectes; si bruyant même qu'il en est parvenu quelque écho jusqu'aux oreilles de cette bonne vieille demoiselle qu'on appelle la Société centrale. Elle habite un appartement très retiré au fond de l'antique faubourg Saint-Germain, où elle vit solitaire à la mode d'autrefois: Lubin, a-t-elle demandé à l'un de ses gens (ils sont un), est-ce qu'on s'assassine? voyez donc par la fenêtre ce qui se passe, mon ami! — On lui a crié à l'oreille, car elle est facilement un peu sourde: Madame, c'est M. Coquart qui est révoqué! — Elle a manifesté sa satisfaction: Ah! ce bon M. Coquart est convoqué; mais où? — Révoqué! on vous dit: Révoqué, Ré-vo-qué!

La vieille dame a-t-elle fini par comprendre? On en doute,

car elle vient d'adresser ses félicitations les plus sympathiques à l'artiste malheureux, en un petit entrefilet qui a paru, assure-t-on, dans les gazettes bien pensantes qu'on lit dans le quartier — de la rue de l'Échaudé jusqu'à la rue du Jardinet.

Quelques amis de la Société ont pensé que cette démarche, aussi décente que peu compromettante, pouvait n'être pas considérée comme tout à fait suffisante au moment où la Direction des Bâtiments civils porte coups sur coups à la corporation que cette Direction est chargée de protéger, et que la Société est chargée de défendre ; au moment où la Direction manifeste l'intention de continuer ce jeu des innocents; au moment où il est nécessaire de se montrer quelque peu solidaires les uns des autres. Si le Comité qui sert de directeur et de confesseur à cette excellente personne a, dans sa prudente discrétion, jugé opportun l'envoi d'une carte de visite au destitué, en termes si bien empapillotés qu'on ne sait si c'est condoléances ou félicitations (1), d'autres estiment que la Société, convoquée en réunion générale, pourrait et devrait même ne pas se contenter de si peu. Cette convocation a été demandée, nous dit-on; nous verrons si la réunion aura le courage de dire ce que tout le monde pense : c'est que les mesures arbitraires de la Direction des Bâtiments civils méritent d'être blâmées et doivent être promptement réprimées.

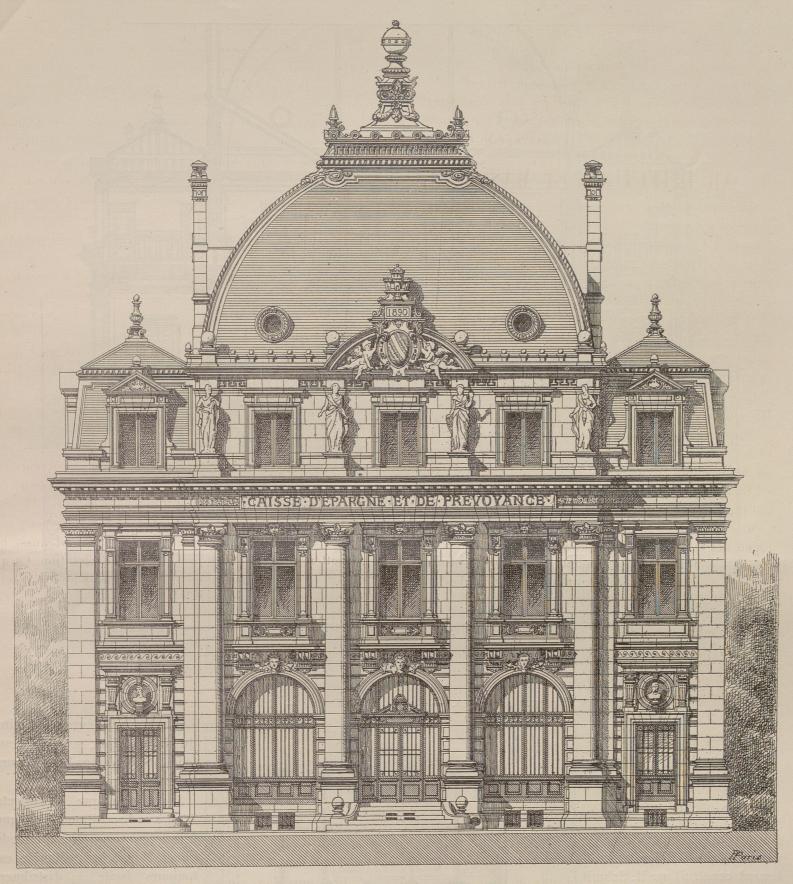
Dire à M. Coquart: il est vraiment regrettable que vous n'acheviez pas votre œuvre, c'est ne rien dire du tout! Si M. Coquart était un malhonnête homme, justement mis à la porte, mais habile artiste, on pourrait tout aussi bien regretter qu'il n'achève pas la Cour de cassation. Ce qu'il fallait, c'était de blâmer les auteurs d'une double révocation injustifiée; d'oser trouver étrange qu'un retard à la Cour de cassation vous fasse destituer de l'École des beaux-arts. Mais cela serait compromettant!

S'il existait une véritable solidarité entre architectes, le rôle des Sociétés où ils sont groupés serait tout tracé; il me semble que l'on devrait applaudir des deux mains celui qui se permettrait une déclaration de ce genre : Nous avons assez courbé l'échine; il faut agir, et je demande que nos sociétés exigent de tous leurs membres l'engagement d'honneur de refuser la succession des destitués, quand ils sont honorables et considérés parmi nous comme la dernière victime de la Direction.

Obtiendrait-on gain de cause auprès des assistants, et ferait-on voter une mesure aussi extraordinaire? Je l'ignore, mais il semblerait beau de l'avoir tenté.

Récemment un journal, le Figaro, annonçait sous le pseudonyme : Pierre Dhure, — et il est en effet bruit dans un certain public — que, quinze jours avant la révocation de M. Coquart, sa succession était déjà offerte et acceptée. Nous refusons de le croire : il nous semblerait dur d'admettre que des architectes eussent accepté de se partager les dépouilles d'un confrère aussi considérable et aussi estimé, avant même que ce confrère ne fût par terre. Le malheur une fois arrivé, on peut à la rigueur donner à

⁽t) Peut-être l'honorable douairière a-t-elle confondu dans ses souvenirs — cela lui arrive — la révocation de M. Coquart, avec sa nomination déjà ancienne à l'Institut.

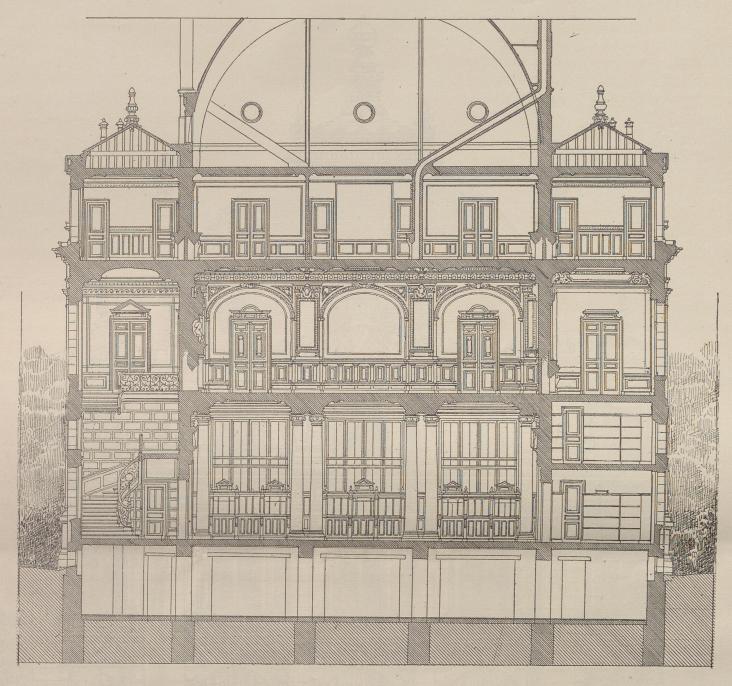


Concours pour la caisse d'épargne de Troyes. — Projet de M. Schmit. — Echelle de 0^m007.

soi-même et aux autres cette excuse: Si j'avais refusé, d'autres n'auraient pas eu les mêmes scrupules. — Mais en ce cas on attend que l'événement puisse être considéré comme accompli et désormais irrémédiable. C'est pourquoi nous considérons comme inexact le bruit répandu, et ne croyons pas à cet empressement trop peu confraternel de la part de deux artistes absolument honorables. Les faits ont dû se présenter sous une forme beaucoup plus correcte.

Maintenant nous allons voir si la Direction des Bâtiments Civils pourra impunément faucher les rangs, continuer ses coupes sombres, persister à prendre des mesures arbitraires et violentes, déposséder les titulaires de fonctions conquises par le mérite et les services rendus, et cela sans contrôle, sans protestation aucune; s'il lui sera loisible d'épurer, épurer jusqu'à ce qu'elle ait chassé tout le personnel ancien, trop peu souple; ce qui paraît être son but. Nous verrons si l'arbitraire règne seul en maître dans nos administrations publiques, ou si l'équité y peut encore trouver quelques garanties. Le spectacle va être assurément instructif.

P. PLANAT.

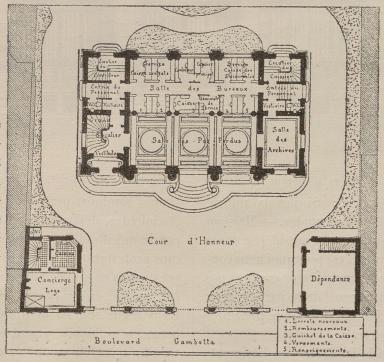


Caisse d'épargne de Troyes. — Coupe longitudinale. — Echelle de 0^m0065.

CAISSE D'ÉPARGNE

DE TROYES

Nous avons publié avec de grands détails l'édifice nouvellement construit par M. Schmit pour la caisse d'épargne du Mans (Voyez n° 1, 2 et 4). Le même architecte a obtenu au concours le premier prix et l'exécution d'une autre caisse d'épargne, celle de Troyes. L'importance de cette nouvelle construction est moins considérable que la précédente, mais son étude est très intéressante également; et nous avons voulu pré-



Plan d'ensemble. — Echelle de 0°0(25.

senter à nos lecteurs les dessins du projet primé, comme nous le faisons pour tous les concours importants.

Le terrain que l'architecte avait à sa disposition était d'une forme beaucoup plus commode qu'au Mans. Le rectangle est toujours facile à distribuer. D'autre part, le bâtiment est isolé dans une belle cour d'honneur qui permet de faire valoir la façade. Cette façade est d'un bel effet décoratif, et montre un certain luxe. Les municipalités de province font bien les choses et nos confrères sont à cet égard souvent mieux partagés qu'à Paris.

LES ATELIERS

DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Monsieur le Directeur,

Tout à la fin du dernier article de votre dernier numéro, je lis : « Ces trois affaires fourniront malheureusement des arguments aux partisans de la suppression des ateliers à l'École des Beaux-Arts. »

Ces lignes me reportent à l'époque où ces ateliers furent établis.

Il s'agissait alors de « réorganiser » l'École. En réalité on voulait y régner ou la détruire.

Les élèves architectes devaient passer sous les fourches caudines d'une esthétique particulière — (une sorte de billet de confession artistique était exigé de qui voulait entrer en première classe!) — et on enrégimentait les nouveaux arrivants dans les ateliers officiels qu'on allait ouvrir.

Les inspirateurs du décret ne visaient par cette dernière mesure que les ateliers libres d'architecture; mais par un beau sentiment de parallélisme administratif, la réforme s'étendait aux peintres et aux sculpteurs.

Les ateliers libres de peinture et de sculpture furent tués net. Mais, heureusement pour notre art, les ateliers libres d'architecture résistèrent au coup qui leur était porté et, après l'échec que subirent les réorganisateurs, l'esprit détesté qu'on voulait détruire reparaissait dans les ateliers officiels qu'on venait de créer.

Aujourd'hui que, par parallélisme administratif je suppose, on parle de supprimer les ateliers officiels d'architecture à cause du bruit fait par des peintres, aujourd'hui, je me demande si, faisant cela, on agirait bien et s'il ne vaudrait pas mieux, puisque ces ateliers existent, modifier leurs fonctions?

Naturellement, pour raisonner, je me place au point de vue provincial et, dans l'absence d'écoles préparatoires en province, je suis des yeux le jeune homme qui arrive à Paris et entre par hasard ou, ce qui revient au même, par recommandations, dans tel atelier libre alors que tel autre atelier libre eût beaucoup mieux convenu à sa nature d'esprit.

Et je me demande si de ces ateliers officiels qu'on veut supprimer, dites-vous, on ne pourrait pas faire ce que j'appellerais des ateliers de passage.

J'aimerais que mon jeune homme débarqué à Paris pût, avant de choisir entre les ateliers particuliers et avant d'y goûter une liberté complète que je crois nécessaire, préparer sérieusement dans ces ateliers officiels modifiés ses examens d'entrée à l'École — examens qu'on pourrait dès lors relever d'autant.

Dans ces ateliers, auxquels il devrait tout son temps, mon jeune homme dessinerait, étudierait les éléments analytiques et se fortifierait assez en mathématiques par des leçons et des devoirs journaliers, pour suivre plus tard, sans trop de difficultés et de répugnance, les cours scientifiques de l'école auxquels il ne se rend qu'en gémissant et s'arrachant avec peine aux charmes des études de composition.

Cela aurait déblayé ses études futures et, pendant ce stage, il aurait suivi d'un œil curieux les expositions des concours; il aurait pris parti pour tel ou tel professeur et, admis à l'école, pourrait alors choisir avec quelque connaissance de cause l'atelier libre où ses études s'achèveraient.

Je ne sais quels sont actuellement les adversaires des ateliers officiels et, si par une volte-face qui ne m'étonnerait pas, se trouvent parmi eux quelques-uns de ceux qui en 1864 applaudissaient à la « réorganisation » au nom de la liberté de l'art, et qui gardent encore rancune à l'école.

Je ne sais guère non plus ce qui se fait à cette chère École des Beaux-Arts que j'ai quittée depuis près de 25 ans. Je n'ai donc pas la prétention de dicter des réformes et d'apporter de bons remèdes.

Je me borne seulement à poser une question que je serais heureux de voir discuter avant qu'un décret tranche sans crier gare.

Veuillez agréer, etc.

G. ANDRÉ.

HOTEL PRIVÉ, RUE BLOMET A PARIS

PLANCHE 15.

Ce petit hôtel est élevé entre les rues Blomet et Alain-Chartier. Notre gravure donne la vue prise du jardin.

La construction, due à M. Chevalier, est faite d'un soubassement en meulière, avec chaînes de pierre, et de murs en brique. L'ensemble est assez grand et l'intérieur de la maison est bien distribué. L'ensemble a couté 75,000 francs.

TOMBEAU DE ST-YVES, A TRÉGUIER

PLANCHE 17.

Il ne restait aucun vestige du tombeau érigé au xve siècle par Jean V de Bretagne, qui fut entièrement détruit à la Révolution. On savait seulement qu'il s'élevait dans le bascôté gauche de la cathédrale, et qu'il était surmonté d'un édicule, comprenant deux travées sur la longueur et une travée sur la largeur. Il a donc fallu le composer entièrement. L'architecte a adopté le style du xve siècle. Le nouveau monument s'élève sur l'emplacement de l'ancien.

Sauf la statue du saint en marbre blanc, reposant sur un sarcophage dont la base et le couronnement sont en granit, tout le monument est en pierre blanche.

Les bas-reliefs du sarcophage ont un caractère historique et représentent les parents, les amis et les glorificateurs du saint. De même les neuf premiers évêques Bretons et d'autres personnages également bretons sont adossés aux piliers. Le bon pasteur, la Vierge, saint Michel, et des anges aux ailes déployées sonnant de l'olifant, couronnent les pinacles.

La ville de Tréguier étant proche de la mer, l'architecte s'est inspiré, pour la sculpture ornementale, de la faune terrestre et de la faune maritime, qui alternent dans les travées.

Ce monument fait le plus grand honneur à l'artiste, M. Devrez.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Expertise. — Honoraires. — Taxe. — Recours.

Les avoués du tribunal civil ont pris la mauvaise habitude, encouragée par les experts, de ne vouloir verser les honoraires d'expertise qu'après jugement du tribunal, et, s'il y a appel, après le jugement de la Cour d'appel. De cette manière de faire il résulte qu'on attend de un à deux ans le règlement de ces honoraires.

Ces jours-ci, pour une cause quelconque, l'avoué perdant a discuté les honoraires de trois de nos confrères, ne leur offrant que moitié de leurs honoraires pourtant taxés par le président. Ces messieurs ont heureusement eu gain de cause.

Mais nous sommes décidés à exiger le versement de ces honoraires le jour même du dépôt du rapport, toutefois après que le président aura fait la taxe.

1° Les experts peuvent-ils exiger le règlement de leurs honoraires en déposant le rapport (en vertu de quel décret ou jugement)?

2° Ont-ils le droit à quatre vacations par jour et *en plus* à 4 fr. 50 par myriamètre au delà de 20 kilomètres de leur résidence?

3° Au-dessous de 20 kilomètres peuvents-ils porter en compte, indépendamment de quatre vacations, leurs frais de voiture, nourriture, etc...?

4° De quelle façon présenter notre requête au président? Est-ce par lettre, ou par exploit d'huissier?

Veuillez indiquer le plus tôt possible les arrêts ou décrets régissant la matière afin de pouvoir appuyer notre requête.

Réponse. — Les experts ne peuvent jamais se refuser à déposer leur rapport, sous prétexte que leurs honoraires n'ont pas été consignés; mais les parties ne peuvent exiger d'eux aucune avance de fonds pour frais de voyage, frais de timbre, d'enregistrement, etc.

Les honoraires des experts sont taxés suivant les dispositions du chapitre v du 1^{er} décret du 6 février 1807, reproduites dans l'ordonnance du 10 octobre 1844 (art. 15) relative aux ventes judiciaires de biens immeubles.

L'article 319 du Code de procédure civile dit que l'exécutoire sera délivré contre la partie qui aura requis l'expertise ou qui l'aura poursuivie, si elle a été ordonnée d'office. La Cour d'appel de Paris a cependant décidé par arrêt confirmatif (4° Chambre..., audience du 1er avril 1873) avec adoption des motifs d'un jugement du tribunal civil de la Seine du 1er mai 1872 (Barigaud, Jéligot, Celliez et consorts) que la mission donnée à des experts, requise ou non, constitue un mandat judiciaire imposé aux parties, mission indivisible et créant entre elles l'obligation solidaire d'en acquitter les frais et honoraires quand elle a été donnée dans un intérêt commun. Un arrêt de la 5° chambre de la Cour de Paris, en date du 30 octobre 1882, a décidé que lorsqu'il s'agit d'un recours à exercer contre la taxe et contre l'exécutoire obtenu en exécution de l'article 319 du Code de procédure civile, lequel a pour objet de faire liquider et taxer les frais et honoraires qui leur sont dus, par le président du tribunal, sans attendre le jugement de la contestation, le seul mode à employer est la voie de l'opposition ouverte par l'article 6 du 2º décret du 16 février 1807.

Les dispositions de cet article qui dérogent au droit commun quant aux délais, aux formalités, à la compétence et au droit d'appel, concernent toute opposition contre un exécutoire de dépens sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les experts, les parties ou les officiers ministériels.

L'application n'en pourrait être écartée en ce qui touche les frais et honoraires dus aux experts, sans créer en dehors de la loi une exception aux prescriptions spéciales qui régissent cette matière.

De ces principes l'arrêt tire la conséquence que le jugement rendu sur toute opposition formée contre un exécutoire de dépens, et notamment contre un exécutoire de taxe d'experts, en vertu de l'article 319, n'est pas en principe susceptible d'appel. Il ne pourrait être fait exception que dans le cas où il y aurait appel sur le fond du jugement. (C. de Paris, 30 décembre 1882, S. 82. 2. 56.)

Cette jurisprudence est contraire à de précédents arrêts rendus par les cours de Bordeaux (18 mai 1864), Caen (28 février 1866), Nancy (4 décembre 1879, S. 81. 2. 13). La Cour de Nancy décide que la disposition de l'article 6 du 2° décret du 16 février 1807 ne peut être étendue aux taxes d'experts ; « qu'en effet l'article 319 du Code de procédure civile permet aux experts d'obtenir immédiatement un exécutoire dès que leur rapport est déposé au greffe, sans attendre, comme les avoués, une sentence qui adjuge les dépens; que l'exécutoire étant ainsi délivré à leur profit avant que le jugement du fond ait été prononcé, et alors que peut-être il ne le sera jamais, on ne s'expliquerait évidemment pas qu'il fût nécessaire d'appeler de ce jugement du fond pour pouvoir interjeter appel de la décision rendue sur l'opposition à taxer.

La Cour de cassation, chambre civile, bulletin du 28 août 1875, a établi que, lorsqu'une expertise a été ordonnée sur la seule réquisition de l'une des parties, les experts n'ont aucune action contre l'autre partie, alors même que celle-ci, contre laquelle l'expertise a été dirigée, en aurait tiré avantage pour sa cause et que même elle aurait levé et signifié le rapport des experts. (Pallavicini de Grimaldi c. Hébert et autres, par cassation d'un jugement du tribunal civil de Beaune, du 31 juillet 1874.) C'est devant le tribunal en chambre du conseil que doit être portée l'opposition à un exécutoire délivré au profit d'un expert par application de l'article 319 du Code de procédure civile, du chapitre vi du décret du 16 septembre 1807, sur le tarif en matière civile, et de l'article 6 du décret complémentaire du 16 septembre 1807, sur la liquidation des frais et dépens.

Mais c'est devant le tribunal statuant en audience publique, que doit être portée la contestation élevée, non pas sur le règlement des frais et honoraires dus à un expert, mais sur la répartition des frais d'expertise entre deux parties qui ont requis deux expertises distinctes. (Cass., ch. civ., 15 janvier 1886, Grandjean c. Étienne.)

Tuyaux de fumée. — Mur mitoyen.

Il est question des tuyaux de fumée dans l'épaisseur des

Il y a vingt-cinq à trente ans, sous l'Empire, on avait beaucoup employé ce genre d'arrangement pour gagner de la place, les terrains devenant tous les jours plus précieux; puis on construisit si mal, les matériaux employés étaient défectueux, des inconvénients en surgirent qui firent condamner ces dispositions; on interdit les tuyaux en murs mitoyens, pendant un certain nombre d'années; les experts les refusèrent, jusqu'en 1881 où un nouveau règlement (du 15 janvier) vint donner les conditions sous lesquelles il était permis de faire des tuyaux et des âtres dans les murs séparatifs.

Or, en se conformant à ces prescriptions, un propriétaire, premier constructeur entre deux terrains nus, s'expose-t-il à voir ses futurs voisins refuser l'acquisition du mur dans l'état où il est?

Je dis futurs voisins parce que souvent ce sont des acquéreurs des terrains voisins qui viennent construire à côté.

Je comprends que si ce constructeur voisin n'a pas besoin de tuyaux, on ne peut l'obliger à les acquérir.

Ou s'il fait des étages de hauteur anormale, enfin s'il ne construit pas une maison analogue, l'utilisation des âtres et tuyaux laissés ne lui est pas imposable.

Mais alors peut-il avoir d'autres prétentions que de faire boucher les creux d'âtres en maçonnerie et ne payer le mur que comme moellons en abandonnant ses droits aux tuyaux intérieurs? Peut-il refuser le mur ou n'en offrir qu'une valeur dérisoirement amoindrie tout en s'en servant.

Réponse. — Celui qui veut engager des tuyaux de fumée dans l'épaisseur du mur séparatif en observant, à Paris, les règlements qui régissent la matière, ne doit à notre avis mettre en attente des tuyaux pour le voisin qu'autant qu'il y a entente avec ce dernier, afin d'éviter plus tard que les tuyaux observés ne soient pas 'utilisables. Si le voisin, incertain de ce qu'il doit faire, renonce aux tuyaux d'attente pour lui, le constructeur doit passer outre et ne faire dans le mur que les tuyaux nécessaires à son œuvre.

S'il a été fait des tuyaux d'attente et que le voisin ne puisse pas les utiliser, évidemment le voisin ne peut être tenu d'en payer la valeur; il doit payer le mur, déduction faite du vide des tuyaux, sauf à lui de remplir ce vide s'il le juge utile.

> Le secrétaire du Comi'é le Jurispru lence, Henri Ravon, architecte.

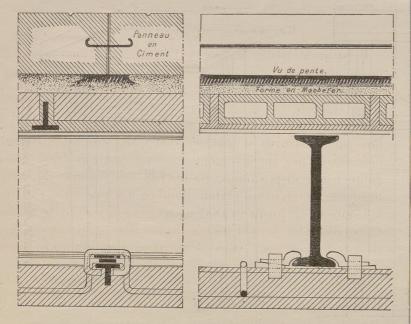
EXPOSITION DES SCIENCES & DES ARTS INDUSTRIELS

AU PALAIS DE L'INDUSTRIE

(Voyez page 56.)

A la suite de notre précédent compte-rendu, M. Caillette nous a communiqué une note sur les derniers perfectionnements qu'il a apportés à ses terrasses en ciment. Voici en quelques mots en quoi consistent les plus récentes applications de ce système.

Sur l'aire parfaitement plane et de niveau, portée par le plancher en fer, on fait une forme en mâchefer criblé et



Terrasse en ciment, système Caillette. - Nouvelle disposition.

pilonné; c'est à cette forme que l'on donne la pente voulue. On trace ensuite toutes les lignes des joints, et au droit de ces joints on fait des nus de pente formés d'un solin en ciment coulé sur le mâchefer et soigneusement dressé à la règle suivant la pente définitive que doit avoir la terrasse. Cette pente n'a pas besoin d'excéder un centimètre par mètre dans la plupart des cas. Sur les solins en ciment on place tout le système des joints en plomb et des lames verticales en zinc. Enfin, on fait les carreaux en hourdis de ciment Portland soigneusement appliqué sans laisser de vides. Ce travail est très délicat et ne peut être fait que par des ouvriers exercés.

Décidément, une exposition qui n'est pas fermée dans les premiers jours de novembre, dure trop longtemps. Quelle excellente idée avait eue M. Berger l'année dernière en fixant irrévocablement à la fin d'octobre la fermeture de l'Exposition universelle! Ce genre de divertissement est incompatible avec le froid : Le palais de l'Industrie, chauffé par une douzaine de mauvais poêles autour desquels se groupent des visiteurs transis, n'a rien de folâtre. Par une de ces journées pluvieuses et maussades que nous avons en ce moment, quand il faut patauger dans la boue pour atteindre les portes de notre exposition, avouez qu'il faut un certain courage pour traverser l'avenue des Champs-Elysées. Et pourtant ce n'est pas aussi désert qu'on pourrait le croire.., l'orchestre ne manque pas d'auditeurs, et les légumes exposés dans la galerie du premier étage ne manquent pas d'amateurs complaisants pour les regarder. Car en ce moment cette galerie est encombrée de tous les fruits de la terre, depuis les potirons les plus majestueux jusqu'aux poireaux verdoyants, en passant par de charmants choux frisés entourés de carottes... Et, au-dessus de tout cela, les magnifiques tapisseries du Mobilier National dont les personnages sévères contemplent les intéresants résultats de la culture potagère.

Dans une scène mythologique quelconque, vous verrez un vieillard assis au bord du tableau et dont le bras violemment tendu montre un poing menaçant aux pommes de terres étalées à ses pieds... Quel mauvais tour ont bien pu lui jouer ces innocents tubercules?

Ne quittons pas la galerie sans regarder les vitraux de M. Ponsin, lequel, paraît-il, emploie dans sa fabrication les procédés des anciens. Par ces procédés, sans doute, sont exécutés les vitraux exposés, parmi lesquels figurent ceux de la chambre à coucher de Mme Sarah Bernhardt.... N'essayez pas de regarder à travers, Cléopâtre n'aime pas à être dérangée dans l'intimité — ces vitraux laissent passer la lumière, mais ils arrêtent les regards indiscrets. Heureuse lumière! De leur dessin rien à dire. Nous pensons que M. Ponsin fait souvent de plus jolies choses. — D'autres vitraux sont exposés sur le palier de l'escalier d'angle : ils sont de M. Avenet. Un panneau byzantin très remarquable de dessin et de couleur attire notre attention. Il est regrettable que M. Avenet n'ait pu disposer d'une meilleure place et n'ait pas fait une exposition plus importante; le peu qu'il nous a montré donne une haute idée de ses œuvres.

Maintenant descendons, et allons revoir dans les coins obscurs les produits du bâtiment.

M. Berlier, ingénieur, expose un projet de métropolitain. Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.

Celui-ci s'annonce sous le titre plus modeste de tramway tubulaire souterrain. — Il présente peut-être quelques avan-

tages sérieux; et, s'il faut en croire les promoteurs du système, ils seraient tout près d'obtenir la concession d'une ligne d'essai de la place de la Concorde au bois de Boulogne. Le jour où nous verrons enfin quelques kilomètres de tramway souterrain établi dans Paris, nous commencerons à croire que le métropolitain n'est pas un mythe. Mais quand le conseil municipal, la Chambre des députés et le ministre des travaux publics auront fini par se mettre d'accord, il est à craindre que les auteurs de tous les métropolitains possibles ne soient allés dans un monde meilleur attendre le fruit de leurs veilles.

M. Berlier fait circuler son tramway dans un tube en fonte à section circulaire de 5^m60 de diamètre; dans ce tube est établie la double voie, formée de rails à patin posés sur traverses. Il paraît que ce tube ne gênerait pas du tout les égouts ni les canalisations existantes, ni même un autre métropolitain qui pourrait avoir la méchante idée de s'établir à côté. Ce dernier point nous ouvre un horizon nouveau.

Dans un certain nombre d'années on pourrait avoir plusieurs métropolitains luttant de vitesse et de confortable pour attirer la clientèle. Cela nous ramène au temps des diligences où, sur une même route, plusieurs concurrences se disputaient les voyageurs. Du reste le projet de M. Berlier est susceptible de charmantes améliorations. Ses voitures, nous dit-il, sont automobiles, isolées, larges et confortables; elles sont munies d'un moteur électrique et éclairées par des lampes à incandescence. Mais pourquoi ce moteur électrique? Il n'y a pas loin des tubes de M. Berlier aux tubes pneumatiques où circulent nos télégrammes : pourquoi ne pas emballer proprement les voyageurs dans des voitures-boulets qui seraient, elles aussi, isolées, larges et confortables? Dans notre enfance, Jules Verne ne nous a-t-il pas fait ainsi voyager de la terre à la lune? Et sans connaître exactement la distance qui sépare ces deux planètes, j'ose croire que tous les méandres d'un métropolitain n'en dépasseraient pas sensiblement la longueur. Aujourd'hui, avec les moyens dont la science dispose, il serait bien facile d'avoir un propulseur simple et ingénieux — la poudre sans fumée par exemple. Cet agent belliqueux deviendrait ainsi le digne collaborateur

Profil.

des travaux pacifiques de M. Berlier et se réhabiliterait sans doute dans l'esprit des épouses et des mères. L'air comprimé pourrait également servir à pousser la voiture-boulet, mais c'est bien banal. Cependant, en puisant cet air à distance raisonnable des émanations méphitiques de la capitale, au bord de la mer ou au sein des forêts, on pourrait faire de ce métropolitain un objet d'hygiène et d'assainissement. Des torrents d'air pur, chargé de principes salins et parfumé de l'odeur des genêts et des tamaris, seraient répandus sur les grands boulevards qui deviendraient alors une station balnéaire des plus courues. Pour les personnes délicates de la poitrine, rien ne vaudrait deux ou trois petits voyages de la Bastille à la Madeleine et réciproquement, le matin avant déjeuner. D'ailleurs, nous laissons à l'imagination du lecteur le soin de creuser ce projet que nous croyons rempli de bienfaits pour l'hygiène et le bonheur des populations. Mais laissons-là ces fantaisies métropolitaines pour nous replonger dans l'étude de sujets plus sérieux.

Bien que la question des mobiliers scolaires n'intéresse qu'indirectement l'architecte, nous croyons utile de leur faire connaître les tables de M. Féret. D'abord ces tables ne s'appliquent pas uniquement aux écoles; en outre, les architectes feraient très bien de s'occuper toujours des installations accessoires dans les édifices qu'ils sont appelés à construire.

Les tables fixes qui sont employées dans toutes les écoles ont un grave inconvénient. Dans une même division toutes les tables ont la même hauteur — et cependant les enfants n'ont pas tous la même taille; — et ces enfants grandissent de un à deux centimètres par trimestre. Pendant trois ou quatre ans ils doivent s'accommoder d'une installation mal appropriée à leur conformation physique. C'est là le point de départ de l'invention de M. Féret. Un père de famille intelligent, soucieux de la santé et du développement de ses enfants, ne pouvait admettre ces attitudes fausses et malsaines que l'écolier prend malgré lui et malgré son maître, dès qu'il est assis sur le banc de sa classe. Déformation du thorax, courbure de la colonne vertébrale, surélévation de l'épaule droite, autant de fâcheux résultats produits par la plupart

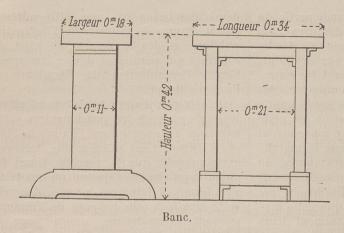
Vue perspective,

Profondeur 0 m39 --->

Tongueur 0 m39 --->

Tongueur 0 m36 --
O m36 ---
O m36 ----
O m36 ---
O

Table Féret pour mobilier scolaire.



des mobiliers actuels. L'importance très grande que l'on semble donner aujourd'hui aux exercices physiques peut évidemment combattre ce triste état de choses, mais non le vaincre. Pour faire une race d'hommes bien bâtis, il ne faut pas les déformer dès leur enfance. Nons ne voulons pas dire cependant que tous les Français qui sont passés sur les bancs de l'école soient dans ce cas; mais combien de faibles constitutions parmi les enfants de nos villes! C'est à ceux-là surtout que les tables de M. Féret rendront un salutaire service. Une statistique récente a prouvé que sur cent enfants il en naît un tiers d'une constitution supérieure et deux tiers d'une constitution moyenne ou chétive.

D'ailleurs une description sommaire et quelques croquis de ces tables en diront plus long que tout ce que nous pourrions ajouter.

La table se compose de deux montants verticaux fixés au sol et réunis à leur sommet par une planchette qui s'emmanche entre eux par une coulisse à double rainure. Cette planchette forme traverse, et grâce à la solidité de la double rainure, aucun gauchissement ne peut se produire dans la position des montants.

Dans l'épaisseur de ces montants fixes viennent s'introduire des montants mobiles à frottement doux, qui peuvent monter et descendre à volonté et se fixer à la hauteur voulue par le serrage d'un solide écrou à oreilles. Ces montants mobiles portent la table à écrire formée d'une planchette inclinée, solidement établie sur des traverses pénétrant à moitié de son épaisseur par un assemblage à queue d'aronde. On conçoit aisément que la table ainsi disposée puisse se fixer à la hauteur que l'on veut. L'enfant étant assis, le rebord de la planchette doit arriver à l'épigastre; de cette façon il lui est impossible à se courber en avant. D'autre part, le banc mobile peut se placer à la distance la plus commode et n'oblige pas les enfants à se tenir en équilibre sur le bord extrême d'une planche, comme cela arrive trop souvent.

La table peut se monter complètement pour que l'enfant puisse travailler debout : cette dernière attitude est très salutaire au développement physique : l'enfant se remue, change de place, s'appuie pour écrire, tantôt à gauche, tantôt à droite; en un mot il n'est pas obligé d'être collé à son banc pendant des heures sans bouger. A un autre point de vue, celui de la surveillance, l'emploi des tables isolées est excellent. Plus de contacts ni de conversations possibles, plus d'échanges de copies. Le maître peut circuler sans difficulté dans toutes les parties de sa classe et surveiller chaque élève s'il le désire. Remarquons également que ces tables n'étant tenues au sol que par la base des deux montants, le nettoyage du plancher devient beaucoup plus facile.

Les bancs mobiles étant enlevés et posés sur la table, un

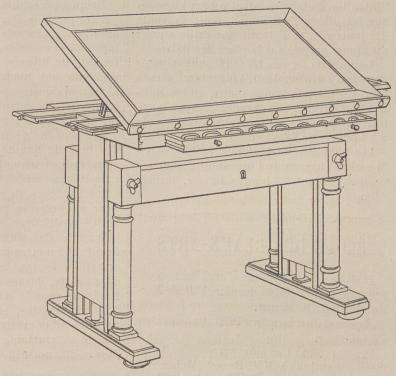


Table Féret pour architecte.

balayage et un lavage parfait deviennent possibles, et tout le monde connaît l'importance d'une atmosphère pure et exempte de poussière pour éviter la propagation des maladies.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur un sujet aussi intéressant, et nous terminons en faisant remarquer que M. Féret n'a pas oublié les architectes. Il a créé pour eux un modèle de table dont notre croquis donne une idée sommaire. — Cette table, de 4^m15 sur 0^m70, est à élévation automatique, grâce à deux puissants ressorts contenus dans les montants et qui balancent exactement le poids de la partie mobile. — La tablette supérieure peut prendre toutes les inclinaisons voulues jusqu'à la verticale. — Des tiroirs et des tablettes à tirage en font un meuble extrêmement pratique et commode.

D'autres modèles ont été créés pour bureaux de comptabilité et pour les administrations en général.

Enfin des tables de ce genre, à moulures et à colonnes élégantes, ne dépareraient pas un salon. — En somme, la simplicité du système d'élévation permet d'appliquer l'invention de M. Féret à tous les usages possibles.

(A suivre.)

P. A. D.

CONCOURS

VILLE DE DAX

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT THERMAL

A la suite d'observations qui ont été présentées par des hommes de l'art, le conseil d'administration a pu se convaincre que la série des prix du *Guide du constructeur* de Duffaut de Bordeaux, indiquée aux architectes qui prennent part au concours comme devant leur fournir tous renseignements sur les prix pratiqués à Dax, était supérieure aux prix que la pratique a admis à Dax, dans la proportion de 20 pour 100.

Il en résulte que le prix de la dépense, fixé dans le principe à 300,000 francs, est d'ores et déjà porté à 360,000 francs, basé qu'il doit être toujours sur les prix de la série Duffaut.

VILLE DE BÉZIERS

AVIS MUNICIPAL. — Le maire de la ville de Béziers a l'honneur d'informer les entrepreneurs de serrurerie, que la ville est dans

l'intention de faire construire deux kiosques sur les allées Paul-Riquet, pour la vente des journaux, et d'établir une grille autour du square projeté sur la place des Balances.

Les projets de ces travaux sont déposés dans les bureaux de M. l'ingénieur, directeur des travaux communaux, où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours, les dimanches exceptés, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Les soumissions devront être déposées à la mairie (bureau de l'ingénieur), le 20 novembre courant, à 4 heures du soir, dernier délai

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Diplôme. — Le diplôme d'architecte a été accordé, le 30 octoble dernier, à M. de Morsier, élève de M. Pascal.

Jugement du 6 novembre 1890; seconde classe d'architecture.

Projet rendu: Une église paroissiale: 3 premières mentions à MM. Bonnet (atelier André-Laloux), Bemis (atelier Pascal), et Chambeers (atelier Blondel). — 24 deuxièmes mentions à divers. — 4 mises hors de concours.

Eléments analytiques : Deux chapiteaux corinthiens : 27 secondes mentions.

Esquisses: Une maison de cultivateur: 6 secondes mentions sur 53 esquisses. — Une étable à vaches avec logement de malades: 11 secondes mentions sur 110 esquisses.

Mathématiques. — En conséquence des examens de la session d'octobre 1890, une médaille a été décernée à M. Ménager, élève de MM. Douillard et Thierry.

Perspective. — 21 mentions ont été accordées aux élèves ayant pris part aux concours et examen de perspective de la dernière session. Pas de médaille.

Le 7 novembre, a eu lieu un concours d'éléments analytiques de deuxième classe. Le 8 novembre, s'est ouvert le concours de composition décorative de M. Galland, professeur. Le 29 novembre, sera rendu un projet de première classe.

Nous donnerons prochainement les programmes des concours de première et de deuxième classe en train de rendre.

NOMINATIONS

M. P. Blondel est nommé architecte de la Cour de cassation, et M. L. Bernier, architecte de l'École des Beaux-Arts, en remplacement de M. Coquart.

NOUVELLES

ÉTRANGER

Pavage en bois à Londres. — Oakley Street est maintenant pavée entièrement en jarrah. Ce bois ressemble beaucoup à l'acajou; il est dur et lourd et semble présenter au plus haut degré les qualités requises pour la durabilité. Il provient de l'ouest de l'Australie. Jusqu'à présent la plus grande partie du pavage en bois des rues de Londres a été exécutée en blocs de sapin jaune de Suède, injecté à la créosote, séparé par des joints remplis de bitume. Maintenant les entrepreneurs ont tendance à employer des blocs non injectés, posés sans joints appréciables; ils donnent pour raison de cette préférence que l'injection n'est souvent qu'un moyen d'introduire sur le marché des bois de qualité inférieure; quant au joint, tout en admettant que le bitume de remplissage empêche l'humidité de pénétrer entre les blocs, ils estiment que cette matière ne préserve pas suffisamment leurs arêtes supérieures.

D'après la dernière statistique, plus de 800,000 mètres carrés de pavage en bois ont été posés dans les rues de Londres pendant ces dix dernières années. La longueur totale des rues de la capitale étant évaluée à 2,800 kilomètres, sur ce total, 916 kilomètres sont couverts de macadam, 1,276 en quartz et graviers, 460 en gravier, 85 en bois et 20 en asphalte.

PARIS

Ecole spéciale d'architecture. — L'ouverture de l'*Ecole spéciale d'architecture* a eu lieu le lundi 10 novembre, à *une heure et demie très précise*, au siège de l'École, sous la présidence de M. Bardoux, vice-président du Sénat.

Les Amis des monuments. — Le mercredi 5 novembre a eu lieu la séance de réouverture de la Société des Amis des monuments parisiens, sous la présidence de M. Ravaisson, de l'Institut, président de la Société.

M. Charles Garnier, de l'Institut, retenu par l'importante séance du conseil supérieur des Beaux-Arts, s'était fait excuser.

M. Tranchant, conseiller d'Etat, a déploré la situation actuelle de la cour des comptes, où certains conseillers référendaires sont forcés, faute de place, d'emporter chez eux les dossiers qu'ils doivent consulter et qui peuvent ainsi s'égarer. Pour lui, — et la Société s'est rangée à son avis, — les bâtiments actuels de l'ancienne cour des comptes doivent se réédifier, ce qui occasionnera une dépense beaucoup moins forte que la construction d'un nouvel édifice. En émettant ce vœu, la Société s'est surtout inspirée de l'intérêt artistique qu'il y a à ne pas remplacer par une série de maisons à loyer un des palais les mieux placés de Paris.

M. Charles Normand, le fondateur de la Société, a exposé l'heureuse influence de l'Ami des monuments et des arts dans la lutte contre le vandalisme en France. Plusieurs sociétés étrangères, notamment la Society for protection of ancienbuildings, l'ont adopté comme organe officiel.

Avant de se séparer, l'assemblée a nommé la commission qui devra étudier la question du métropolitain au point de vue de la conservation des sites artistiques de Paris.

Académie de France à Rome. — M. Larroumet, directeur des beaux-art, a fait tenir à M. le secrétaire perpétuel de l'Aca-

démie des beaux-arts une lettre adressée par M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, au sujet des réformes qui paraissent devoir être apportées à l'organisation de l'Académie de France à Rome.

On sait que, d'après le règlement actuel, les seuls pays où les pensionnaires soient autorisés à voyager sont l'Italie, la Sicile et la Grèce. C'est grâce à une tolérance exceptionnelle que le regretté Henri Regnault a pu visiter l'Espagne où son talent s'est formé. M. Bourgeois propose d'étendre cette faculté à tous les pays de l'étranger pendant la quatrième année pour les peintres, sculpteurs, architectes et musiciens, et pendant la troisième année pour les graveurs en médailles et pierres fines. Les pensionnaires seraient placés, en ce cas, sous la protection de nos agents diplomatiques.

M. Bourgeois propose en outre d'examiner si la villa Médicis ne pourrait pas accorder l'hospitalité, pendant leur passage à Rome, aux artistes ayant obtenu le prix du Salon, ou des bourses de voyage.

Les pensionnaires sont actuellement tenus de peindre, dans la première année, une figure d'après nature et de grandeur naturelle, représentant un sujet emprunté à la mythologie ou à l'histoire ancienne : le ministre est d'avis que l'histoire moderne ne saurait être interdite, de même pour le tableau qui est obligatoire pendant la quatrième année.

Des réformes analogues seraient apportées aux articles du règlement qui concernent les sculpteurs et les architectes.

Quant aux compositeurs de musique, ils seraient invités à recueillir pendant leurs voyages les airs populaires anciens et inédits; ils pourraient en outre être autorisés à remplacer l'un des ouvrages qu'ils doivent écrire par la mise en partition d'une œuvre inédite non italienne.

Dernière heure. LETTRE A M. COQUART

L'Association amicale des architectes diplômés par le gouvernement vient d'adresser à M. Coquart, architecte, membre de l'Institut, la lettre suivante, qu'on nous communique à la dernière heure.

Cher et éminent confrère,

La mesure qui vient d'être prise à votre égard nous a doublement émus, car elle frappe à la fois l'artiste et le membre de notre Association.

Sans perdre absolument tout espoir de vous voir terminer votre œuvre, permetteznous, cher maître, de vous adresser nos sincères et profonds regrets ainsi que l'expression de notre respectueuse sympathie.

Pour l'Association des architectes diplômés par le gouvernement,

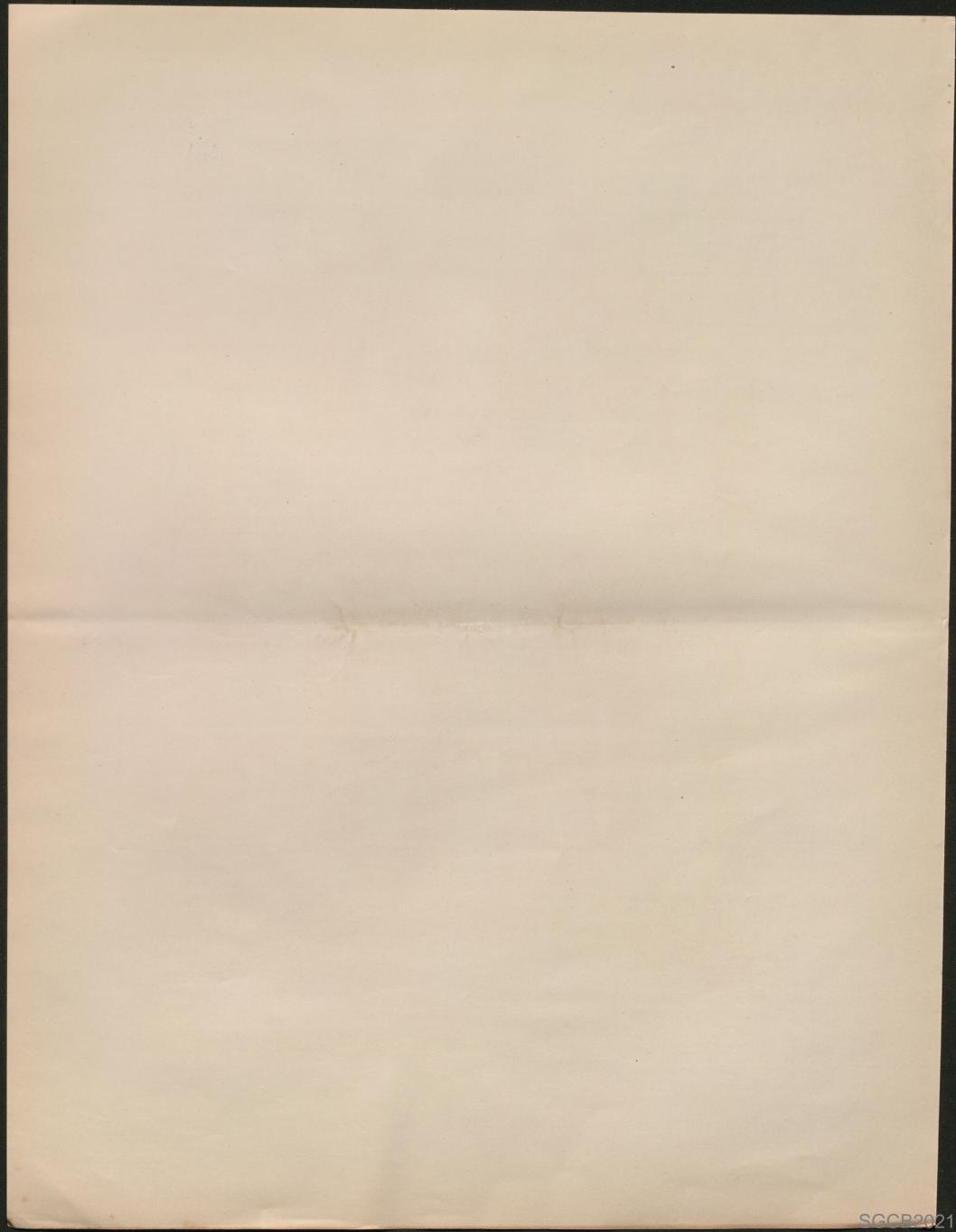
Le secrétaire trésorier archiviste Léon Davoust.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. - IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17. RUE CASSETTE



HÔTEL PRIVÉ A PARIS _ ARCH M CHEVALIER





TOMBEAU DE S'YVES A TRÉGUIER _ ARCH M DEVREZ.

PRIX COURANT LEGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 1° au 8 Novembre 1890.

au Tribunal de Commerc	e de la Seir	ie. — Gours	du 1er au	1 8 Nove	mbre 1890
SUCRES NAME W		ROUX ACQUITTÉS	STOCK	RAFF	inés
SOCIES BLANCE No.	3 ROUX, BASE 88°	BASE 88°	DES SUCRES INDIGÈNES	BONNE SORTE	BELLE SORTE
1890 les 109 k. z	ets les 100 k. nets	les 400 k. nets	A PARIS		les 100 k. nets
Lundi 3 nov 36 25 à 35		8	44.791	105 50	106 50
	50 33 · · 32 75 50 33 · · 32 75		47.430	105 50 105 50	106 50 106 50
Joudi 6 33 50	33 32 75		50.887	105 50	106 50
Samedi. 8 35 75	33 25		51.429 52.803	105 50	106 50 106 50
Cote moy. de la sem . 35 666	32 979	1 1			•
SPRITS FINS, COTE OFFICIELL	E STOCK	MUILES 100 kilogramm	CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	A B'EUROPE	LIN BRUTE
on logé, ent. Paris. l'hectolitre	DE PARIS	hors barrière.)		UTS ÉPURÉE EN TO	
1890	pipes	1890	les 400 k	. les 100 l	les 100 kil
Mardi 4 — 33 50 à		ardi 3 nov.	61	71 75 72	58 25 58 50
Mercredi, 5 — 33 75	. 11.350 描版	ercredi. 5 — udi 6 —	62 25	72 25	58 50
Yendredi. 7 — 35 50	. 11 375	mdredi. 7 —	62 50 62 75	72 50 72 75	58 50 59 25
*armadi 8 —		medi 8 —	63	73	59
SUIFS (Prix aux 10	U KHOS.)	FARINES		marques à 1	
Suif (boucherie de Paris) 43° 4/2 en Suif fondu 44° enfûté, de toutes	pains. 63		1890	1889	1888
nances	63	Lundi. 3 Mardi. 4	57 25 à 57 50 57 50 57 25		61 50 à
Acide stéar que de saponification.	95 à100	Mercr. 5	57 25 57 50	51	61 61 25
— oléique de saponification de distillation	53 . à .	Jeudi 6 Vendre. 7	57 50 57 75 58		61 61 25
	THE COURSE OF TH		58 58 25		61 25
DECOLTE 1880 (Archoir) Ranicarlo ac	à 42 (Dalmatie . à 37 { Huelva	ac à at Duiana	ie 42 à 47 to 35 à 40	1 11	6 à 44) E 60 6 7 7 7 6 6 6 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7
13° à 14°,5 Alicante 3½ 9° à 12°,5° Algérie 27	à 39 (Aragon	35 à 40 (Valence	ee 32 à 37	Catalogne. 2	6 à 44
Vins de soutirages. 140 a 155 Bordeau	x, bon ordinaire. 190 à	215 Macon ordinair	re. 190 à 215 (8	aiv. qual., fût et dro	its d'octroi compris).
		1a 001		ÉTAUX PRÉ	
1890	N TO ME TO SERVICE OF THE SERVICE OF	le		novembre 189	
A L'ACQUITTÉ, les 400 kilos.	1889 18	88 Or en barres	1000/1000 le kil. res, 1000/1000 l'on	344	0 3450
Guivre, Chili en barres, pre-	120 72 100	Argent en b	arres, le kit		88 195 5 23 25 25
mières marques. liv. Havre 453 7: Cuivre Chili en barres, mar-		Pieces angla	ises argent et 20 marks alle	mand 2	88 495 45 23 25 25 44 40 25 195 44 67 24 72 44 30 24 72
que ordinaire . livr. Havre . 153 73 Guivre en lingois et plaques . 157 56	153 75 115 117 162 50 125 125	Impériales ra	andes argent		4 30 24 72 0 60 20 70.
- Best Selected 163 73		Condors chil	en argent	4	2 80
les 100 kil. cuivre contenu Etain Bankaliv. Hav. ou Par. 257 50	157 50 130 120	Ducats autric	chiens et holland daises de 10 flori	nis	1 68 0 83 20 87
- Billiton 253 7	5 262 50 262 50 350	-	argent		2 06 2 09 0 30 31 65
Étain Détroits 251 .	260 . 255 . 350	l'abellines			4 85 24 95 5 70 25 90
- Angl. de Cornouailles. livr. Havre ou Rouen. 252 5		Piastres espa Scandinaves,	g. arg. nouv		4 61
Plomb provenances diverses.		de 20 pesos i	nexic peruy	9	0 75 9 50 0 75
marque ordin, liv. Havre. 36 2 1 Id. ld. livr. Paris. 37 .	37 25 33 75 33	25 Doll. americ.	Finlande		9 75 5 15 5 07 5 165
Zincde Silásie liv. Havre. 66 5	66 50 60 43	50 Livres Acveti	argentlreis d'or	5	6 10
- Parte 66 50	66 50 60 50 43	50 Livres turque	rg	2	
Le comptoir LYON-AL ainsi qu'il suit les matier	EMAND ache	Rupees indie	ic arg		1 60
MATIÈRES D'O	}	— péru	i, Vénézuéla et l ei Roumains	Equateur	4 15 4 25 4 15 4 25
Vieux Paris Boîtes montres et tabatières.	250	Pièces de 5 I Tomans de P	erse		4 80 4 90 8 70
Or plein Or creux	242 à 245 235 à 240	Anglais Ecoss. et Irl.	BILLETS 25 27 25 2	DE BANQUE 9 Portugais 4 Indo-Anglais.	556
JaseronMATIÈRES D'ARG	235	Australiens	. 23 75	4 Indo-Anglais . Mauritius	1 60
Vieux Paris		Russes Brésiliens	. 218	. Belges	85 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Coq Nouveau		Hollandais	. 208 60 208 8	Suisses	99 70 99 80 98 70 98 90
2° Titre 1		Javanais Autrichiens.	. 226 50 228 .	Algériens	99 80 99 90 99
Lingots d'or		Allemands Scandinaves.	. 123 65 123 8 . 138 60 139 .	5 Espagnols Grecs	79
Lingots d'argent doré, perte. Piastres du Chili et Pérou		·/· Américains	. 517 518 5		99
		THE PARTY OF THE P	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN	THE PARTY NAMED IN COLUMN 2 IS NOT THE OWNER.	

MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 6 au 14 novembre 1890 (Divers changements).

CARLES AND AND THE RESIDENCE AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY	AZHON SERVINOS NOVO	atomic processing and the contract of the cont	NAMES AND	NAME OF
CUIVRES ROUGES	1000	ÉTAIN (suite.)	100	k.
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes		Cours à partir du 45 mai 1388.		
consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.		uilles (pour tout usage)	400	29
Cours à partir du 24 septembre 1890.	Le ro	uleau (étain pur contre l'humidité) de l		1
	4 fe	euilles de chacune 2,00 × 0,50		
En lingots. 2º qual. 175 » — 1 ¹⁰ qual. 180	Poids	du rouleau		
Cours à partir du 13 juin 1890.		ce 4,00. — Poids du mètre, 0 ^k 250le mètre		
En planches, mesures du commerce 200			,	10
The second control of	101	FUYAUK DOUBLES D'ÉTAIN		
Epaisseur Polés		eurs à partir du 6 décembre 1887.		
Largear Lorgueur en 100 par feuille	(E	paisseur de l'étain demi-millimètre)	400	
	Epai	sseur 5 m/m 1/2 et au-dessus	100	8
1 15 1 40 6/10 8.500				3
1 30 2 » 7/10 15.000	millin	nètres 3 =/m et au-dessus	120	20
1 30 2 30 8/10 20.000	Plus-	value, 10 0/0 pour diamètre inférieur		
1 20 3 30 8/10 30.000	à 0	value, 10 0/0 pour diamètre inférieur, 020. Pour les expéditions, emballage,		
1 20 4 3 9/10 40.000	par	couronne	29	50
Pour toutes ces épaisseurs et au-dessus 200		PLOMB		34
	Con	urs à partir du 30 septembre 1890.		
Tuyaux brasés en cuivre rouge: Prix de base de la planche cuivre	En sa	umons	39	D
rouge200	C	ours à partir du 31 octobre 1890.		
Facons à ajouter suivant tarif	En ta	bles ou tuyaux ordinaires	50	*
Pour les façons à ajouter suivant tarif, voir les		ux de 0,010 à 0,019	53	20
tableaux des plus-values.	The same of the sa	VIEUX PLOMB		
BARRES. — Rondes ou carrées de 0,014 m/m		urs à partir du 30 septembre 1890.		
à 60 m/m200	Vieux	pour échange, les 104 kilos	10	x
Cours à partir du 13 juin 1890.	Prix	marchand, les 400 kil., planches et tuyaux	31	20
Tubes étirés sans soudure, prix de base 240	Fond	US	30	*
CUIVRES JAUNES		ANTIMOINE		
Cours à partir du 13 juin 1890.	Co	urs à partir du 30 septembre 1890.	000	
En planches, 2° qual. 185 » — 1° qual. 190	Angl		200	Ø
Fils de laiton en bottes, prix de base 180	D'Au		205	*
Cours à partir du 13 juin 1890.	The state of the s	ZINO		
Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base. 225		ours à partir du 14 octobre 1890.		
(Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)		ngots de Silésie et autres bonnes marq.	69	D
CUIVRES VIEUX EN REPRISE		urs à partir du 24 septembre 1889.	000	-
Cours à partir du 24 septembre 1890.		né du nº 8 à 26	82	
BRONZE ET CUIVRES	Ondu	ay (Eure) de la Vieille-Montagne	82	-
Vieux bronze mécanique	A Br	rfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.	82	
De robinetterie ordinaire	A Ha	VIEUX ZING		
prix marchand 140		urs à partir du 24 septembre 1890.		
étamé 120	» Vieu	x pour échange 50 0/0 du cours laminé.	D	D
- tournure 85	Rogr	x pour échange 50 0/0 du cours laminé. jures neuves de la Vieille-Montagne.	48	30
aune dit de campagne échange 90	» Prix	marchand zinc de couverture	45	25
— prix marchand		onnier	41	20
dant neuf	ZI	NGS A SATINAGE ET A ZINCOGRAPHIE Feuilles de dimensions correspondant		
tournure	» Bu	k formats les plus usités du papier.		1
— tout-yenant en échange 95	> (Cours à parlir du 4 octobre 1890.		
ÉTAIN	Marcha	ndise prise en gare de DANGU (Eure) 3 0/0 d'esc. au compt.	0=	
Cours à partir du 12 novembre 1890.	N.	7 épais. Um/m35 poids au m. c. 2°45	87	20
Banca en lingots	20	8 - 0=/=40 - 2*80 - 0=/=45 - 3*15	86 83	TO TO
Anglais 260	2 40 3		82	20
Français en lingots (Fonderie d'Harfleur). 255				-
Cours a partir du 12 novembre 1890.				
En baguettes, plus-value 5	P Emba	ill. grat. pr commandes d'au moins 100 leuil.,		
En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 1 m/m et plus. 310	au-de	ssous de 100, chaq. caisse est comptée 3 fr.		
	TO THE REAL PROPERTY.	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	MANAGED IN	10000

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite.)

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

14 novembre 1890.

TABLE DES RÉSISTANCES DES MURS, PILIERS, CLOISONS, COLONNES

Le rapport de la longueur à la plus petite dimension est au-dessus de 1).

DÉSIGNATION DES CORPS	POIDS [[du]	POIDS dont on peut charger les corps avec sécurité (sur 4 cent.)
Pierres volcaniques, granitiques, siliceuses et argileuses Basalte de Suède et d'Auvergne. Lave dure du Vésuve. Lave tendre de Naples. Porphyre. Granit vert des Vosges. Granit gris de Bretagne. Granit gris de Vosges. Granit gris des Vosges. Granit irès dur, blanc ou roussàtre. Grès tendre. Pierre de porc ou puante (argileuse) Pierre grise de Florence (argileuse à grain fin). ** **Pierres calcaires.** Marbre noir de Flandre. Marbre blanc veiné, statuaire et turquin. Pierre noire de Saint-Fortunat, très dure et coquilleuse. Roche de Châtillon, près Paris, dure et un peu coquilleuse. Liais de Bagneux, près Paris, très dur, à grain. Roche douce de Châtillon. Roche douce d'Arcueil, près Paris. Pierre de Saillancourt, près Pontoise Pierre de Conflors amplerée à Pontoise Pontoise	Kilogr. 2.95 2.60 1.97 2.87 2.85 2.74 2.66 2.64 2.50 2.49 2.66 2.56 2.72 2.69 2.69 2.65 2.29 2.44 2.08 2.30 2.41 2.29 2.10	Kilogr. 200 59 23 247 62 65 70 42 87 0.4 68 42 79 31 63 17 44 13 25 14 12
Plêtre tendre (lambourde vergelée) employée à Paris, résistant à l'eau	2.07 1.80 2.36 2.07 2.17 2.09	9 6 31 12 · 6 4 7 10
Plaire gaché au lait de chaux Mortier ordinaire en chaux et sable Mortier en ciment et tuileaux pilés. Mortier en grès pilés Mortier en pouzzolane de Naples et de Rome. Béton en bon mortier de 18 mois.	D D D D	5 7.30 3.50 5.80 2.90 3.70 4

INFLUENCE DE LA HAUTEUR DES SUPPORTS ISOLÉS SUR LA CHARGE QU'ILS PEUVENT SUPPORTER AVEC SÉCURITÉ

(Bois et Métaux)

RAPPORT DE LA HAUTEUR à la plus petite dimension transversale	CHIFFRES PROPORTIONNELS aux charges de sécurité	RAPPORT DE LA HAUTEUR à la plus petite dimension transversale	CHIFFRES PROPORTIONNELS aux charges de sécurité
1 12 24 36	1 5/6 1/2 1/3	48 60 72	1/6 1/12 1/24

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de hâtir

Du 7 novembre 1890.

14º arr. — Rue Decrès, 9. — Prop., M. Jonet, rue de la Tombe-Issoire, 64. — Surélévation (3 étages).

Du 8 novembre 1890

3º arr. — Rue des Francs-Bourgeois, 34. — Prop., M. G. Coutela, y demeurant, 43. — Surélévations de 2 et 3

17° arr. — Avenue de Clichy, 74. — Prop., M. Gentry, rue des Dames, 52. — Arch., M. Ch. Marot. — Construc-

1.9° arr. — Rue Armand-Carrel, 4. — Pro., Société des terrains et constructions du parc des Buttes-Chaumont. — Arch., M. Paul Fouquiau, rue Clément-Marot, 10. — Construction.

20° arr. — Rue Stendhal, 1-3. — Prop., M. L. Paupier. — Arch., MM. Christie et Chareyre, rue Dalayrac, 2. — Habitation et ateliers.

Du 10 novembre 1890.

15° arr. — Rue Mademoiselle, 93. — Prop., M. Trupin. — Arch., M. Bourcier, pourtour de l'Eglise, 1. — Surélévation (4 étage).

— Rue Lourmel, 78. — Prop., M. Salarnier. — Arch., M. Bourcier. — Surélévation (1 étage).

Du 11 novembre 1890.

9° arr. — Rue Lamartine, 20. — Prop., M. E. Garnier, rue Oberkampf, 74. — Pavillon ponr loge de concierge.
11° arr. — Avenue de la République (entre la rue de la Folie-Méricourt et la rue Gambey). — Prop., M. A. Bogreau, passage d'Angoulème, 46. — Arch., M. Louis Fagot, boulevard Richard-Lenoir 440. — Construction.
15° arr. — Rue Régnier, 37. — Prop., M. A. Mainé. — Arch., M. Th. Vullierme, rue de Navarin, 14. — Bas édifice.

édifice.

Du 12 novembre 1890.

Be arr. — Rue de Rome, 31. — Prop., M. Louis Gasre, rue du Faubourg-du-Temple, 83. — Arch., M. Lémoux, rue de Rome, 455. — Construction.

13° arr. — Boulevard Masséna (du 6 au 40). — Prop., me veuve Dupuy, rue des Hospiees, 2. — Deux pavillons.

16° arr. — Rue de la Faisanderie, 49. — Prop., M. Holtzer. — Transformation du comble.

17° arr. — Rue Cardinet, 35. — Prop., M. Lainé. — Arch., M. Haquin, rue de Paris, 38, à Asnières. — Surélcvation (3 étages).

18° arr. — Rue Championnet, 174. — Prop., M. Renaud.

Hangar.

20c arr. — Rue des Pyrénées, 256-258. — Prop., M. C. de la Loyère. — Arch., M. J. Chavoutier, boulevard Magenta, 144. — Trois constructions.

AVIS, — Le Moniteur Général des cours des matériaux de construction, fondé en 1873, est honoré de nombreuses sous-criptions d'abonnement émanant des différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Ministères, des Lottes de la Région de Ministères, des Lottes de la Région de Ministères, des Lottes de paris, de MM. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

cates, etc., etc.

Le Moniteur Général est le seul organe authentique revue
par des courtiers assermentés pour le service des travaux publics ou
privés de la Ville de Paris, publiant exactement les priz, les variations et les dates des variations des prix des matériaux de construction, Il a été admis pour le service municipal de la Ville de Paris
par circulaire de M. Alphand (13 mai 1874), et depuis cette date, pour
le règlement des mémoires de travaux. C'est le Complément indispen
sable de toutes les séries de prix.

L'Administration informe les lecteurs qu'il y a actuellement L'Administration informé les lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : la Semaine des constructeurs, la Construction Moderne et le journal l'Architecture. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés,

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

73. - Le Samedi 8 novembre 1890. - Adjudication, en vingt-huit lots de l'entre prise de l'enlèvement des neiges et glaces pendant l'hiver 1890-1891.

1er lot. - M. Bellejambe, 63, rue Cambronne, adj. à 2,40

de rabais.

2º lot. — M. Bellejambe, ad'. à 2.40 de rabais.

3º lot. — M. Fouquet, 90, rue Lecourbe, adj. à 2 de rabais. 4º lot. — M. Gailledrat, 29, rue Croix-Nivert, adj. à 2,10

de rapais.

5° lot. — M. Gailledrat, adj. à 2,40 de rabais.

6° lot. — Pas de soumissionnaire.

7° lot. — M. Jean Aubrun, 46, rue de la Brèche-aux-Loups, adj. à 3,50 de rabais

8° lot. — M. J. Dioudonnat, 77, avenue d'Ivry, adj. à 3

de rabais.

9° lot. — M. J. Dioudonnat, adj. à 3 de rabais. 10° lot. — M. Monmaud, 24, rue Miollis, adj. à 17,50 de rabais.

rabais.

14° lot. — M. Bellejambe, adj. à 5 de rabais.

12° lot. — M. Bellejambe, adj. à 0,10 de rabais.

13° lot. — M. Grandchamp, 26, rue du Ponceau (à Châtillon, adj. à 5 de rabais.

14° lot. — M. Grandchamp, adj. à 3 de rabais.

15° lot. — Pas de soumissionnaire.

168 lot. -- Pas de soumissionnaire. 168 lot. -- Pas de soumissionnaire. 172 lot. -- Pas de soumissionnaire. 188 lot. -- M. Jean Aubrun, adj. à 5,50 de rabais. 192 lot. -- M. Dauphin, 113, avenue de Choisy, adj. au

prix du devis. 20° lot. — M. Granchamps, adj. à 0,20 de rabais. 21° lot. — M. Biahaud, 218, avenue de Versailles, adj. à 6,30 de rabais.

22º lot. — Pas de soumissionnaire. 23º lot. — M. G. Dubois, 136, avenue de Villiers, adj. à 2 de rabais.

de rapais.

24° lot. — M. G. Dubois, adj. à 5 de rabais.

25° lot. — Association d'ouvriers paveurs, 22, rue Martre, à Clichy, adj. à 3 de rabais.

26° lot. — M. Lacourrière, 292, rue Marcadet, adj. à 1 de

27º lot. - M. Alloncle, 16, rue des Ardennes, adj. à 1,50 de rabais. 28° lot. — Pas de soumissionnaire.

75. Le Samedi 8 novembre 1890. — Adjudication, au rabais, en deux lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter: 19 rue Copreaux; 2º boulevard de Charonne, Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Rue Copreaux, 7.795. — M. Brunet, 43, rue du Moulin-Verl, adj. à 40 de rabais. Boulevard de Charonne, 8.615. — M. Aubrun fils, 35, rue du Moulinet, adj. à 35,40 de rabais.

76. — Le Samedi 8 novembre 1890. — Adjudication, au rabais, en un lot, des travaux de construction d'un égou type 12 bis, rue Faidherbe. Par voie de soumissions cachetées dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Montant, 63.878,20. — M. Alhaiza, 46, rue Fabre d'Eglantine, adj. à 38 de rabais.

Fourniture d'articles d'épicrie nécessaires au s.rvice des hopitaux et hospices civils de Paris, pendant l'année 1891. Adjudicataires:

Adjudicataires:

Adjudicataires:

MM. Lapostollet frères et Certeux, 1, rue Oblin, 49,73 les 100 kil.

Vermic lle, 15,000 kil. — Non adjugé.

Semoule, 10,000 kil. — MM. Lapostollet frères et Certeux.

39.75 les 100 kil

Tapioca. 8,000 kil. - M. J. Boudier, 54, rue de la Verrerie, 63.70 les 100 kil

Pâtes dites d'Italie, 8,000 kil. — MM. Lapostollet frères et Certeux, 48,40 les 100 kil,

Macaroni, 30,000 kilog. - MM. Lapostollet frères et Certeux,

Macaroni, 30,000 kilog. — MM. Lapostollet frères et Certeux, 54.50 les 100 kil.

Fromage de Comté, 40,000 kil. — Non adjugé.
Fromage de Comté, 20,100 kil. — Non adjugé.
Huile à manger d'arachide. 32,000 kil. — MM. Rondel et fils, 149, rue de la Chapelle, 145 les 100 kil.

Huile à manger d'arachide, 19,450 kil. — Huilerie de Puteaux (Scinc), 96.95 les 100 kil.

Sel blane cristallisé, 90,000 kil. — MM. Marie frères, 43, rue du Temple, 21.40 les 100 kil. Sel blanc cristallisé, 53,350 kil. - MM. Marie frères, 16.40

les 100 kil.

Bougie stéarique, 8,500 paquets. — Huilerie de Puteaux,

Bougie stéarique, 33,000 paquets. — Huilerie de Puteaux,

73 le paq. Chandelle moulée, 700 kil. — M. Payen, 8, rue Oberkampf, 87,75 les 100 kil.

Huile à brûler de colza, 60,000 kil. — MM. Rondel et fils,

85 les 100 kil.

Huile à brûler de colza, 14,550 kil. — M. Crepy, 123, rue de Flandre, 67,44 les 100 kil.

Bougie d'allumage, 750 kil.; bougie de visite, 550 kil. veilleuses, 250 kil. — Manufacture des Cires du Gâtinais, 103, rue Saint-Denis, 35 de rabais

Bougie d'allumage, 215 kil.; bougie de visite, 250 kil.; veilleuses, 90 kil. — Manufacture des Cires du Gâtinais, 35

Savon de Marseille, 70,000 kil. - M. Lainé, à Lille, 47,20 les 100 kil.

Savon noir en pâte, 70,000 kii. - Huilerie de Puteaux, 22,90 les 100 kil.

Cire jaune à frotter, 1,600 kil. - M. Payen, 290,90 les

Cire jaune à frotter, 960 kil. — M. Payen, 248,90 les 100 kil. Fourniture d'eau de seltz en siphons nécessaire au service des hôpitaux et hospices civi s de Paris, pendant l'année 1891

1897. M. Maistre, adj. du 1ºr lot à 0,05 le siphon. 2º, 3º et 4º lots non adjugés. Fourniture de charbon de bois nécessaire au service des divers établissements de l'administrati n pendant l'année

1,650 doubles hectolitres. — MM. Dessouche et Bruyer (Entrepôt d'Ivry), adj. à 6,60 le double hectolitre. Fourniture de pain blanc nécessaire au service des hospices Saint-Michel et Lenoir Jousseran, à Saint-Mandé (Seine), pendant l'année 1891. 28,000 kil. — M. Briolet, à Saint-Mandé, adj. à 0,035 de

rabais sur la taxe.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le Monsteur general portant la date du samed
est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié des le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qu'i ont lieu le camede, ni publier les documents qui lui sont mensmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

4. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Fourniture des imprimes, des enveloppes imprimées et des reliures de registres à livrer aux divers services techniques relevant de la Direction des Travaux de Paris, pendant trois années, du 1et janvier 1891 au 31 décembre 1893. — Adjudication en un tol, des travaux de peinture, utrerie et tenture, à exécuter pour la construction de l'école Estienne, boulevard d'Italie et rue de Gentilly (13º arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'ar-

classes dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

78. - Le Samedi 6 décembre 1890. -Adjudication. en trois lots, des travaux de: 1º Terrasse et maçonnerie; 2º Menuiserie et Parquutaqe; 3º Servurerie, à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue de La Con-damine, 79 (17º arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 6 décembre 1890, à 1 h. 1/2 après-midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, au palais du tribunal de commerce, par le prétet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Aldrophe, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris, en date du 4er novembre 4882, et sur soumissions cachetées, de du 14 novembre 1882, et sur soumissions cachetees, de Pentreprise, en trois lots, des travaux de 1º Terrasse et de ma-çonnerie; 2º Menuiserie et Parquetage et 3º Serrurerie, à exécuter pour l'agrandissement de l'école maternelle, rue de La Condamine, 79 (47º arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit:

1er lot.—Terrasse et maçonnerie. Evaluation, 34,035 fr.

101.—Terrasse et magomerie.— Evaluation, 34,035 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 900 fr. 2º lot. — Menuiserie et Parquetage.—Evaluation 12,077 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 350 fr. 3º lot. — Serrurerie. — Evaluation, 40,393 fr. — Frais

approximatifs de l'adjudication, 300 fr

Les plans, le devis, les cahiers des charges et les séries de prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4ºº bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre con-naissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 11 h. à 4 h.

79. — Le Samedi 6 décembre 1890 — Adjudication, en trois lots, des travaux de Terrasse et Maçonnerie, de charpente et de serrurerie, à exécuter pour la construction de l'asile Ledru-Rollin (asile de convalescence pour femmes relevant de couches), à Fontenay-aux-Roses (Seine) Travaux describes dans la deurième autorise (correls travaux d'estates). classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

chitecture).

Le samedi 6 décembre 4890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture au Palais du tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Bouvard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris en date du 4º² novembre 4882 et sur soumissions cachetées, de l'entreprise en trois lots des travaux de terrasse et maçonnerie, de charpente et de serrurerie, à exécuter pour la construction à Fontenay-aux-Roses (Scine), de l'asile Ledru-Rollin, lesquels travaux sont évalués comme suit :

4º² lot. — Terrasse et maçonnerie — Evaluation, 94,024 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 450 fr.

3º lot. — Charpente. — Evaluation, 48,477 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 450 fr.

3º lot. — Serrurerie. — Evaluation, 48,477 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 4,000 fr.

Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1º² bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 41 heures à 4 heures.

à 4 heures.

80. - Le Samedi 22 novembre 1890. - Adjudication, 0. — Le Samedi 22 novembre 1890. — Adjudication, en neuf lots, des travaux de : 4º Terrasse et maçonnerie. 2º Charpente; 3º Couverture et plomberie; 4º Canalisation et appureils pour le gaz; 5º Menuiserie; 6º Parqueiage; 7º Serrurerie; 8º Peinture, vitrerie et tenture; 9º Pavage, granit et asphalte, à exécuter pour l'agrandissement des eccles rue de Sambre-et-Meuse, et pour la construction d'une école de filies et d'une école maternelle, rue Vieg-d'Azir et rue Claude-Vellefaux (10º arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture)

d'architecture).

Le samedi 22 novembra 1890, à 1 heure 1/2 après midi il sera procédé publiquement, dans la salle du conseil de préfecture, (Palais du tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, en présence du receveur municipal de la ville de Paris et de M. Pierron, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la ville de Paris (en date du 1º novembre 1882) et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en neuf lots, des travaux à exécuter pour l'agrandissement des écoles, rûe de Sambre-et-Meuse et pour la construction d'une école de filles et d'une école maternelle, rue Vicq-d'Azir et rue Claude-Villefaux (10º arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit : 1º Lot. — Terrasse et Magonnerie, — Evaluation, 276,073 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 5,000 fr. 2º Lot. — Charpente. — Evaluation 30,110 fr. — Frais aproximatifs de l'adjudication, 600 fr.

3° Lot. — Couverture et Plomberie — Evaluation, 31,544 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 600 fr. 4° Lot. — Canalisation et appareils pour le gaz. — Evaluation, 14,270 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication,

Menuiserie. - Evaluation, 51,334 fr. - Frais

3° Lot. — Menuiserie. — Evaluation, 51,334 fr. — Frais approximatifs de l'adjudicat on, 4,000 fr. 6° Lot. — Parquetage. — Evaluation, 26,446 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 500 fr. 7° Lot. — Serrurerie. — Evaluation, 89,234 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 4,600 fr. 8° Lot. — Peinture, vitrerie et tenture. — Evaluation 30,941 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 600 fr. 9° lot. — Pavage et Granit. — Evaluation, 49274 fr. — Prais approximatifs de l'adjudication, 400 fr. Les plans, les devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (4° bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 14 heures à 4 heures.

81. — Le Samedi 6 décembre 1890, à une heure et demie, il sera procédé, au Palais du Tribunal de commerce, salle du il sera procède, au Palais du Tribunal de commerce, saile du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, en 14 lots, au rabais, sur soumissions cachetées, de la fourniture du pain, de la viande de boucherie, du vin, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de brie au collège Chaptal; de la viande de boucherie et du vin au collège Rollin; du vin, à l'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à l'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à L'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à L'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à L'école J.-B. Say; du pain, de la viande de paris pour l'année 1894. Les fournisseurs qui désireraient soumissionner sont tenus

de figurer sur la liste d'admissibilité aux adjudications de

la Ville de Paris.

Pour tous les renseignements concernant cette inscription, s'adresser à la Direction des Travaux, 400 division, 400 bureau, Hôtel de Ville.

Les conditions de la fourniture sont déterminées dans un cahier des charges qui pourra être consulté, tous les jours, de midi à quatre heures, les jours fériés exceptés, au collège Rollin, au collège Chaptal, à l'école J.-B. Say, à l'Internat municipal, et aussi au 4° bureau de la Direction de l'enseignement, Hôtel de Ville, annexe Est.

Le Préset de la Seine, Signé: E. POUBELLE.

Par le Préset : Le Secrétaire général de la Présecture : Signé : LAURENCEAU

FAILLITES

5 novembre. — Combet (Dlle), dite Mélanie-Françoise Lavrut, restaurant et crèmerie, 40, rue de Sévigné (8018). — Cherelle (Paul), banquier, 5, rue de la Michodière (8019). 6 novembre. — Gilardin (Charles), marchand de vins-restaurateur, 89, rue du Poteau (8020). — Joudrier (Vve) et Gie, société en nome collectif, entreprise de transports, avec siège à Ivry, quai d'Ivry, 5: 1º Joudrier (Vve); 2º Joudrier (Henri-Eugène) (8021). — Bouchand, fabricant de lingerie, 456, rue oberkampf (8022). — L. Perou fils, marchand de meubles, 18, rue de Reuilly (8023). 7 novemb e. — Brodet (Jean-Pietre-Philippe, agence financière, 160, rue Montmartre (8024. — Lebon (Dame Vve), marchande foraine, Garenne-de-Colombes, rue de la Pointe, 4 (8025). — Thomas (Gabriel), ancien maître de lavoir, 28, rue Myyrrha, ayant demeuré 40, avenue de la Grande-Armée (8026). —Guitard (Pierre, fabricant de produits chimiques à Asnières, actuellement à Puteaux, rue de Neuilly, 452 (802). — Capoulade (Dame Vve), marchande de chaussures, à Saint-Ouen, rue des Batignolles, 13 (8028). — Verière (Jean-Antoine) et Verière (Georges-Emile), fabricants de comptoirs, 2, 4, 6, houlevard Richard-Lenoir (8029).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Société franco-brésilienne de travaux publics, 38, avenue de l'Opéra. — Renard Gruau et Lafont, entrepreneurs de transports, pavage, bitume et travaux publics, Puteaux r. Par-

mentier, 27. - Suzanne et Havez, fabrication et vente de l'ardoisage Suzanne, 3, rue Malebranche. — D'Alesi et Saume-reux, dessins industriels, 44, rue Milton,

MODIFICATIONS

Compagnie générale française et continentale d'éclairage, 62, rue Taitbout. — Société au gaz de Carcassonne, 62, rue Taitbout. — Société du gaz de Beauvais, 62, rue Taitbout.

DISSOLUTIONS

Gonet frères, peinture en bâtiments, 275, faubourg Saint-Antoine. — Ciment Tacheolambe, 452, faubourg Saint-Martin. — Abel Neveu et A. Decoux, entreprise de travaux publics, 24, rue de Trévise.

LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES

Maison, à Issy, rue de Vanves, 5. Acq, Crédit foncier de France, 19, rue des Capucines (14,000). — Propriété, Saint-Maur-les-Fossés (Seine), avenue Beauséjour, 5. Acq., Dumesnil, rue Marcadet, 129 (10,050). — Propriété, appelée villa Modèle, à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, 251. Acq., Berquemont (Vve), à Courbevoie (Seine), rue Stint-Denis, 251. Acq., Berquemont (Vve), à Courbevoie (Seine), rue St-Denis, 251. Acq., Bertrand, rue Clignancourt, 135 (144,446). — Maison, rue des Saints-Pères, 14. Acq., Dupont, à Rochefort (Charent-Inférieure (510,500). — Terrain, 404 m. 86, à Boulognesur-Seine (Seine), quarrier dit Billancourt. Acq., Chevauchet, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 13 (4,048). — Propriété, avenue Beaucour, 21. Acq., Societé Menier, rue de Châteaudun, 56 (80,050). — Maison au Grand-Montrouge (Seine), rue Edgar-Quinet, 4. Acq., Picault, rue Cuvier, 16 (59,450). — Terrain, 517 m. 70, rue Linois, 22. Acq., Legallais, à Enghien (Seine), avenue de Ceinture. 33 (18,550). — Pavillon et Maison, à Adamville, rue Ledru-Rollin, 31 et 33. Acq., Geneste, rue de la Lune, 34 (16,450). — 2 Terrains, à Ivry-sur-Seine, route de Vitry, 33 et chemin du Halage. Acq., Ti-sier, à Vitry-sur-Seine, quai du Port-Al-Yanglais, 5 (14,413). — Maison à Vincennes, rue de Fontenoy, 74. Acq., Pierron, avenue Mac-Mahon, 1 (40,000). — Terrain, 958 m. 39, rue des Vignolles, 29, rue de Terre-Neuve, 40. Acq., Ville de Par's (43,234). — Maison à Saint-Denis (Seme), route d'Aubervilliers Acq., Boisaubert, rue Steinkerque, 9 (7,500). — Terrain, 2,200 m., à Gennevilliers (Seine), lieu dit le Passoir, Acq., Marsaud, rue Navier, 29 (14,000). — Maison, rue de Turenne, 6. Acq., Catois, rue du Commandant-Rivière, 40 et autre (247,000). — Terrain, 604 m., terroir de Noisy-le-Sec, lieu dit des Hauts-Monteux. Acq., Gauliard, à Noisy-le-Sec, lieu dit des Hauts-M

Audouy, a Asheres (Senie), rue de l'Avenin, 32 (16,000).

Maison, Vincennes, rue de la Prévoyance, 12 (16,000).

Maison, Vincennes, rue de la Prévoyance, 12 (16,000).

Maison, Vincennes, rue de la Prévoyance, 13 (26,000).

Maison, rue de la Grande-Armée, 33 (Acq., Brun-Cottant, boulevard Contrescarpe, 30 et autre (94,500).

Maison, rue Radziwil, 27. Acq., Banque de France (182,000).

— Terrain, 297 m. 30, r. Claude-Lorrain, Acq., Hamelin, r. Chabrol, 63 (14,000).

— Terrain, 2 ares 73 é., à Colombes (Seine), lieu dit les Vallées. Acq., Robert, rue Drouot, 23 (2,000).

— Terrain, 490 m. 38, rue Troyon, 7. Acq., Grevisse, Boulognesur-Seine, route de Versailles. 125 (41,700).

— 2 Terrains, 3,05 m. 30, à Malakoff, route de Montrouge, 78 et 452 Acq., Plet, boulevard Voltaire, 68 (45,400).

— Terrain, 498 m. 28, rue Weber, 40. Acq., Gateclout, avenue du Maine, 113 (73,000).

Maison, Charenton-le-Pont (Seine), rue des Quatre-Vents, 40. Acq., Thomasset, boulevard Magenta, 137 (31,000).

— Propriété, rue des Chamaillards, 71. Acq., Guillois, avenue Ledru-Rollin, 44 et 46 (39,050).

— Maison, rue Baulard, 29, et Terrain, 42 ares 44 c., à Clamart (Seine), lieu dit Porte-Clamart. Acq., Vieujot, rue du Retrait, 36, et autre (42,450).

— Propriété, rue Camulogène, 8. Acq., Lamas, rue Louvois, 4 (43,000).

— Terrain, 45 m. 96 et mur, à Bois-Colombes, rue des Bourguignons, 452, Acq., commune d'Asnières (2,445).

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Reproduction, partielle ou totale, expressément interdite sans autorisation écrite.

Le Directeur-Gérant: AJ. DE GRANDSAGNE